Elections locales

Le MSP plaide pour une nouvelle gouvernance locale

PAGE 6



LIGUE 1

La JSK s'empare du fauteuil de leader

PAGE 13

QUOTIDIEN
CRÉSUS
www.cresus.dz
In medio stat virtus

AADL 3

Les premières clés livrées

PAGE 2



Cette opération de distribution concerne 133 780 logements, toutes formules confondues.

Du legs de Novembre aux défis du Sahel

L'Algérie affirme ses choix souverains

PAGE 3



Sahara occidental : le veto russe fait tomber le projet américain

Bendjama dénonce la politique du fait accompli

PAGE 5



Pétrole

L'Opep+ maintient ses quotas

PAGE 16



ÉDITO

LE BAL DES MUETS... ARABES

Par S. Méhalla

Il aura suffi d'un veto russe pour que la diplomatie arabe redécouvre les vertus morales du silence. Silence exquis. Sagesse des palais où l'on sait applaudir sans les mains, protester sans la voix et défendre les principes à condition qu'ils ne dérangent pas le maître.
À New York, Moscou a opposé son niet à Washington. Un mot, quatre lettres, plutôt deux. Et voilà les certitudes diplomatiques sens dessus dessous. Dans certaines capitales arabes, les téléphones ont dû sonner longtemps avant que quelqu'un ose s'en approcher.
Comment condamner la Russie sans froisser Moscou ?
Comment saluer Washington sans enterrer le droit des peuples ?
Et surtout, comment défendre le dernier colonisateur de l'Afrique sans contrarier l'Algérie ?
Terrible métier que celui de diplomate lorsqu'il faut posséder une colonne vertébrale !
L'Algérie, elle, n'a pas eu besoin de consulter les astres ni les cours du pétrole pour camper sur sa position.
On peut discuter ses choix, contester sa diplomatie, mais difficile de lui reprocher de changer de boussole à chaque escale... américaine.
Quant à la Russie, elle vient de rappeler une vérité que les salons feutrés préfèrent oublier. Le Conseil de sécurité n'est pas un bureau d'ordre du département d'État. Le veto n'a pas réglé le conflit sahraoui, loin de là. Mais il a empêché qu'une proposition, américaine soit-elle, devienne, par la seule magie d'un vote, une vérité universelle.
Et notre monde arabe ? Magnifique orchestre sans partition commune ! Certains jouent la marche de Washington, d'autres fredonnent l'hymne du Makhzen, tandis que les plus habiles attendent de connaître le vainqueur pour découvrir qu'ils l'ont toujours soutenu.
On invoque volontiers la Palestine, l'autodétermination, la justice et la dignité des peuples. Mais lorsque ces grands mots arrivent aux portes du Sahara occidental, ils doivent parfois présenter un visa diplomatique.
Le plus savoureux reste cette géométrie variable des convictions. Un principe est sacré ici, encombrant là-bas, négociable ailleurs. À croire que le droit international possède désormais plusieurs éditions, chacune imprimée selon les préférences du client.
Moscou a dit non. Alger a maintenu son cap. Et le monde arabe commence onsulte encore le protocole pour savoir s'il convient de murmurer quelque chose.
Dans cette diplomatie des révérences, le courage n'est pas toujours de parler fort. Il consiste parfois à ne pas changer de discours lorsque change le maître de cérémonie.
Au royaume des communiqués prudents, même le silence demande l'autorisation de Washington.

S. M.

AADL 3

Les premiers logements livrés

Cette opération de distribution concerne 133 780 logements, toutes formules confondues

Le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire a donné, hier, le coup d'envoi d'une vaste opération de distribution de logements à travers le pays, à l'occasion de la célébration du 72e anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1er Novembre 1954. Au total, 133 780 logements, toutes formules confondues, sont concernés par cette opération, qui marque notamment la livraison des premières unités du programme AADL 3.

Annoncée samedi par le ministre de l'Habitat, Mohamed Tarek Belaribi, cette nouvelle distribution s'inscrit dans le cadre des opérations organisées à l'occasion des grandes dates nationales. Elle traduit la volonté des pouvoirs publics d'accélérer la concrétisation des programmes engagés et de répondre à la demande croissante en matière de logement.

L'événement est marqué par la remise des premières clés du programme de location-vente AADL 3. Un premier quota de 3 789 logements est ainsi distribué dans douze wilayas du pays, soit seulement 28 mois après l'ouverture des souscriptions, en juillet 2024.

Le ministre a qualifié ce délai de réalisation de record, soulignant qu'il marque le passage de la phase administrative, amorcée avec les inscriptions numériques et le traitement des dossiers, à la concrétisation du programme sur le terrain. Il a également souligné que ce premier contingent constitue le point de départ d'une opération de distribution qui se poursuivra progressivement, conformément au calendrier établi par les organismes chargés du projet, précisant que «la réussite des programmes de logements ne se mesure pas uniquement à l'ampleur des projets annoncés, mais également à leur concrétisation sur le terrain et à la remise des logements à leurs bénéficiaires dans les délais impartis».



UNE OFFRE DIVERSIFIÉE

Dans le détail, le logement public locatif (LPL), communément appelé logement social, représente l'une des principales composantes de cette opération, avec 36 865 unités attribuées à travers le territoire national.

L'offre comprend également 17 538 logements promotionnels libres et 11 566 unités relevant de la formule du logement promotionnel aidé (LPA), auxquels s'ajoutent 200 logements promotionnels publics (LPP).

À ces logements s'ajoutent 36 382 lots de terrain destinés à l'auto-construction dans le cadre des lotissements sociaux, ainsi que 27 440 aides financières consacrées à l'habitat rural.

À travers cette répartition, les pouvoirs publics mobilisent plusieurs formules, allant de la remise de logements achevés à l'attribution de terrains et au soutien financier à la construction, afin de répondre aux besoins des différentes catégories de demandeurs.

DEUX MILLIONS DE LOGEMENTS À L'HORIZON 2029

Cette opération constitue une nouvelle étape dans la mise en œuvre du programme quinquennal 2025-2029, qui prévoit la réalisation et la distribution de deux millions de logements à l'échelle nationale.

Le programme AADL 3 occupe une place importante dans cette stratégie, avec 850 000 logements inscrits au titre des lois de finances pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Pour Mohamed Tarek Belaribi, la concrétisation des programmes de logements repose autant sur l'importance des projets engagés que sur leur réalisation effective et la livraison des unités aux bénéficiaires dans les délais impartis. Le ministre a, à ce titre, appelé à maintenir les efforts et à renforcer la coordination entre les différents intervenants pour assurer le bon déroulement des opérations en cours et préparer les programmes prévus pour 2027.

S. Smati

LOI DE FINANCES 2027

Trois jours de débat à l'APN

Le projet de loi de finances pour 2027 entre dès demain dans sa phase d'examen parlementaire. L'Assemblée populaire nationale (APN) entamera, aujourd'hui, une série de séances plénières consacrées à l'étude du texte, conformément au calendrier annoncé par l'institution parlementaire.

La séance d'ouverture, prévue à 9h, sera marquée par la présentation du projet de loi par le représentant du gouvernement. Elle sera suivie de l'examen du rapport préliminaire de la commission compétente, puis d'un débat général au cours duquel les députés auront l'occasion de faire part de leurs observations et de leurs préoccupations.

Les débats se poursuivront sur trois jours, de mardi à jeudi. Le 5 novembre, la parole sera donnée aux présidents des groupes parlementaires, avant la réponse du représentant du gouvernement aux différentes interrogations soulevées par les élus. À l'issue de cette étape d'examen et de concertation, les députés de l'APN sont appelés à se prononcer sur le projet de loi de finances 2027 le 16 novembre prochain, lors d'une séance plénière prévue à 9 heures.

DÉCHETS NUCLÉAIRES FRANÇAIS

L'ANP accélère l'assainissement d'In Ekker

L'Algérie poursuit ses efforts pour débarrasser le Grand Sud des déchets radioactifs hérités des essais nucléaires français. Une deuxième opération de décontamination du tunnel d'essai Béryl E2, situé dans la région d'In Ekker, à Tamanrasset, a été lancée dimanche 1er novembre, à l'occasion du 72e anniversaire du déclenchement de la guerre de Libération nationale.

Menée sous la supervision du ministère de la Défense nationale (MDN), en coordination avec l'Agence nationale de réhabilitation des anciens sites d'essais et d'explosions nucléaires français dans le Sud algérien, cette opération mobilise exclusivement des compétences et des moyens nationaux. Elle vise à traiter les déchets radioactifs dans le respect des normes nationales et internationales en vigueur, selon un communiqué du ministère.

Cette initiative intervient dans un contexte marqué par l'absence de coopération de la partie française, à laquelle Alger reproche de ne pas assumer ses responsabilités et de refuser la transmission des registres et des cartographies localisant les sites d'enfouissement des déchets nucléaires. Cette rétention d'informations constitue un obstacle majeur aux opérations de détection et de décontamination, mais aussi au développement des régions d'In Ekker, à Tamanrasset, et de Reggane, à Adrar.



Face à ce blocage persistant, les autorités algériennes entendent poursuivre un processus engagé sur les plans législatif et opérationnel. En janvier 2025, la Chambre haute a adopté un texte relatif à la gestion des déchets, prévoyant notamment des dispositions concernant les déchets radioactifs issus des essais nucléaires français réalisés entre 1960 et 1966. La nouvelle opération à Béryl E2 constitue ainsi une étape supplémentaire dans les efforts nationaux visant à assainir les anciens sites d'expérimentation et à préparer leur réhabilitation. La mission, qui mobilise d'importants moyens humains et matériels, porte notamment sur l'identification des zones contaminées, la collecte des déchets radioactifs et leur confinement dans des conteneurs en béton spécialement aménagés à cet effet. Le tout dans le strict respect des exigences de sécurité et des protocoles internationaux. Au-delà de ses dimensions techniques et environnementales, ce dossier demeure l'un des principaux contentieux historiques et diplomatiques entre Alger et Paris. Entre 1960 et 1966, la France a procédé à 17 essais nucléaires dans le Sahara algérien, laissant derrière elle des déchets radioactifs et des zones contaminées dont les conséquences continuent de susciter de vives préoccupations.

L'Algérie réclame depuis des années la transmission complète des archives militaires et des documents techniques permettant de localiser les déchets enfouis, ainsi que la prise en charge de leur élimination et la reconnaissance des préjudices subis par les populations exposées. En 2021 déjà, la revue El Djeich avait relayé les revendications algériennes concernant la décontamination des sites et l'indemnisation des personnes affectées par les essais nucléaires.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait lui-même dénoncé, fin décembre 2025, les conséquences de ces expérimentations et appelé la France à assumer ses responsabilités. «Vous êtes devenus une puissance nucléaire et vous nous avez laissé des maladies», avait-il déclaré, exigeant le nettoyage des sites au nom de la dignité des victimes et de la mémoire nationale.

De son côté, la France privilégie d'autres mécanismes, sans engagement direct dans les opérations de dépollution des sols sahariens. Le partage des archives militaires et la prise en charge environnementale des sites restent ainsi des points de désaccord majeurs, malgré les dispositifs existants en matière d'indemnisation.

Plus de six décennies après l'indépendance, la question des séquelles des essais nucléaires français demeure entière. En poursuivant les opérations de décontamination avec ses propres moyens, l'Algérie entend faire avancer l'assainissement de son territoire, tout en maintenant sa revendication d'une reconnaissance pleine et entière des responsabilités historiques, morales et juridiques de la France.

H. Adryen

DU LEGS DE NOVEMBRE AUX DÉFIS DU SAHEL

L'Algérie affirme ses choix souverains

En associant la mémoire de la Révolution aux défis actuels, le chef de l'Etat place la souveraineté nationale, la stabilité régionale et la coopération avec les pays voisins au cœur de son message du 1er Novembre, tout en réaffirmant la volonté de l'Algérie de défendre ses intérêts stratégiques en toute indépendance.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé, samedi, un message à la nation à l'occasion de la commémoration du 72e anniversaire du déclenchement de la guerre de Libération nationale. Il a rappelé la portée historique du 1er Novembre 1954, symbole de résistance, de dignité et de patriotisme, tout en mettant l'accent sur les impératifs de souveraineté et de sécurité nationale.

Revenant sur les souffrances endurées par le peuple algérien durant plus de 130 années de colonisation, le chef de l'État a dénoncé les pratiques du colonialisme de peuplement, marquées par la dépossession des terres, les atteintes à l'identité nationale et les tentatives d'effacement de l'histoire du pays. Il a également souligné la continuité de la résistance populaire, dont la Révolution du 1er Novembre constitue l'aboutissement, après un long parcours de lutte et de sacrifices. Pour Abdelmadjid Tebboune, cet épisode fondateur demeure le témoignage de la détermination d'un peuple à défendre son indépendance, sa dignité et sa souveraineté.

LE NIGER, UN PARTENAIRE STRATÉGIQUE

Au-delà de la dimension mémorielle, le message présidentiel a accordé une place particulière à la préservation des intérêts supérieurs de l'Algérie. L'un des passages les plus significatifs concerne la coopération engagée avec «un pays frère et voisin», en référence au Niger, notamment dans les domaines militaire et sécuritaire.

Le président de la République a évoqué, à ce propos, «l'habilitation constitutionnelle et le consensus institutionnel» consacrés dans le cadre de cette coopération. Une formulation qui souligne la volonté des autorités algériennes d'inscrire cette démarche dans un cadre institutionnel et souverain, en réponse aux impératifs de sécurité nationale. Cette orientation traduit également une approche davantage anticipative des menaces, fondée sur la prévention des risques et le renforcement de la coopération avec les pays voisins. Elle intervient dans un contexte sahélien marqué par les recompositions politiques, les fragilités institutionnelles et la persistance des menaces transfrontalières.

Pour Alger, la stabilité du voisinage méridional constitue un enjeu majeur, directement lié à la sécurisation des frontières, à la protection des infrastructures stratégiques et à la défense des intérêts économiques du pays.

Le chef de l'État a, par ailleurs, réaffirmé que la Nouvelle Algérie mobilise ses ressources et ses potentialités dans le cadre d'une



décision politique souveraine, conformément aux principes et aux valeurs hérités de la Révolution de Novembre.

UN SIGNAL AUX PARTENAIRES INTERNATIONAUX

La portée du message dépasse ainsi le seul cadre du rapprochement avec Niamey. En insistant sur l'autonomie de la décision politique algérienne, Abdelmadjid Tebboune réaffirme le refus de toute dépendance dans la définition des choix stratégiques du pays.

À ses partenaires africains, l'Algérie rappelle son attachement à une coopération fondée sur le respect mutuel, la souveraineté des États et la prise en charge collective des défis régionaux.

À ses partenaires internationaux, elle signifie que ses orientations sécuritaires répondent avant tout à ses propres impératifs nationaux.

Cette posture prend tout son sens dans un Sahel où les alliances et les partenariats sécuritaires connaissent de profondes mutations.

L'Algérie entend ainsi préserver son rôle diplomatique régional et consolider ses relations de voisinage, tout en maintenant son autonomie de décision.

UN HOMMAGE AUX ARTISANS DE LA RÉVOLUTION

En conclusion de son message, le président de la République a renouvelé son hommage aux martyrs de la Révolution de libération nationale, saluant leur sacrifice pour l'indépendance et la liberté du pays.

Il a également adressé ses salutations aux moudjahidine et aux moudjahidate encore en vie, leur exprimant sa considération et leur souhaitant santé et longue vie.

À travers cette commémoration, le chef de l'État a ainsi établi un lien entre le legs historique de Novembre et les défis actuels de l'Algérie, en plaçant la cohésion nationale, la souveraineté et la stabilité au cœur des priorités.

Smail Rouha

L'ANP FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS SÉCURITAIRES

Chanegriha sonne la mobilisation

À l'occasion de la commémoration du 1er Novembre, le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'ANP, a appelé les personnels de l'institution militaire à rester mobilisés face aux nouveaux défis sécuritaires et à poursuivre leurs efforts pour préserver la souveraineté nationale. Dans un message adressé aux officiers, sous-officiers et hommes du rang, il a rappelé que la fidélité aux sacrifices des martyrs passe par la consolidation d'un État fort et souverain, ainsi que par la poursuite de l'édification nationale. Il a également souligné que la mémoire de la Révolution doit constituer une référence permanente dans l'accomplissement des missions nationales. Abordant les menaces auxquelles l'Algérie est confrontée, le chef d'état-major a notamment mis en garde contre les guerres hybrides, la désinformation, les campagnes médiatiques et les tentatives de manipulation de l'opinion publique. Il a également évoqué les risques liés au terrorisme et à la criminalité organisée, estimant que ces menaces visent à fragiliser la stabilité du pays et à entraver son développement. Revenant sur les incendies ayant touché plusieurs régions du centre et de l'est du pays, il a évoqué des actes qu'il a présentés comme faisant partie de complots visant à épuiser les ressources nationales et à déstabiliser l'Algérie. Il a, dans ce contexte, salué l'élan de solidarité des citoyens, particulièrement des jeunes, aux côtés des éléments de l'ANP, de la Protection civile et des différents corps de sécurité. Une mobilisation qui, selon lui, témoigne de la solidité de la cohésion nationale face aux tentatives de division. Sur le plan militaire, le général d'armée a insisté sur la nécessité de poursuivre la modernisation de l'ANP et de renforcer ses capacités opérationnelles afin de l'adapter aux nouvelles formes de guerre et aux mutations de l'environnement sécuritaire régional et international. Cette orientation s'inscrit dans la vision stratégique du président de la République, chef suprême des Forces armées et ministre de la Défense nationale, visant à consolider les capacités de défense et à garantir la protection du territoire national. En conclusion, Chanegriha a appelé les personnels de l'ANP à faire preuve de dévouement, d'intégrité et de vigilance dans l'accomplissement de leurs missions, réaffirmant leur responsabilité dans la défense de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de l'unité du peuple.

À travers ce message adressé à la veille de la commémoration du 1er Novembre, le chef d'état-major inscrit ainsi l'action de l'ANP dans la continuité de l'héritage de la Révolution de libération nationale, tout en mettant l'accent sur les impératifs de modernisation, de vigilance et de préparation face aux nouvelles menaces qui caractérisent l'environnement stratégique actuel.

S. R.

TERRORISME, CORRUPTION ET TRAFIC DE DROGUE

Les crimes exclus de la grâce présidentielle

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a signé, samedi 31 octobre 2026, un décret présidentiel accordant une grâce à 5 539 détenus, à l'occasion du 72e anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1er Novembre 1954.

Selon un communiqué de la Présidence de la République, cette mesure a été prise conformément aux dispositions de la Constitution, notamment ses articles 91 (alinéa 8) et 188, après consultation du Conseil supérieur de la magistrature.

La grâce concerne les personnes détenues ou non détenues, condamnées définitivement à la date de signature du décret, dont la peine prononcée ou le reliquat ne dépasse pas 24 mois.

Toutefois, plusieurs catégories de crimes sont exclues de cette mesure. Il s'agit notamment des actes de terrorisme, de trahison, d'espionnage, de meurtre et de trafic de stupéfiants, ainsi que des infractions liées à l'évasion, au meurtre ou aux violences contre les ascendants. Les crimes portant atteinte aux bonnes mœurs, commis avec ou sans violence sur des victimes mineures, ainsi que les viols, sont également exclus. La mesure ne concerne pas non plus les personnes condamnées pour des infractions prévues par la loi relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, ni celles impliquées dans des affaires de blanchiment d'argent, de falsification de monnaie et de contrebande.

Les infractions à la législation sur les changes et les mouvements de capitaux figurent également parmi les exclusions, au même titre que les condamnations prononcées par les juridictions militaires.

S. R.

SAHARA OCCIDENTAL

L'Algérie rejette le fait accompli

Alger dénonce une tentative de vider le processus de décolonisation de son sens, au détriment des droits légitimes du peuple sahraoui.



Le gouvernement algérien a exprimé, samedi, son profond regret à la suite du non-renouvellement du mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso), dénonçant la partialité du projet de résolution soumis au Conseil de sécurité et ses conséquences sur le processus de règlement du conflit. Alger a, dans ce contexte, réaffirmé son attachement à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, garantissant au peuple sahraoui l'exercice de son droit à l'autodétermination.

UNE RÉSOLUTION EXCESSIVEMENT PARTIALE

Dans un communiqué du ministère des Affaires étrangères, le gouvernement algérien estime que «l'excessive partialité» du projet de résolution a rendu cette issue inéluctable. Selon la même source, le texte soumis au Conseil de sécurité penchait de manière manifeste en faveur du Royaume du Maroc, au détriment du Front Polisario, ne pouvant ainsi constituer une base crédible pour parvenir à un règlement juste et durable du conflit au Sahara occidental.

Le communiqué rappelle qu'avant même la mise aux voix du projet, le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines avait adressé des lettres officielles aux membres du Conseil de sécurité afin de les alerter sur les conséquences particulièrement graves de l'évolution du traitement de cette question.

Dans ces correspondances, le chef de la diplomatie algérienne avait notamment mis en garde contre les risques liés à l'adoption d'une résolution susceptible de consacrer un fait accompli territorial et de légitimer une situation d'occupation, au détriment du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

Pour Alger, la version finale du projet, malgré les amendements qui lui ont été apportés, a vidé ce droit de sa substance en retenant le plan d'autonomie proposé par le Maroc, sous sa souveraineté revendiquée sur le Sahara occidental, comme unique base de négociation. Une orientation, qui, selon le ministère, restreint considérablement les options offertes aux deux parties et préjuge de l'issue du processus politique, alors que tout règlement devrait permettre au peuple sahraoui de choisir librement son avenir.

Autre motif de préoccupation soulevé par l'Algérie : la suppression de la lettre «R», correspondant au terme «référendum», dans l'acronyme de la Mission des Nations unies. Le communiqué considère cette modification comme un signal politique préoccupant, dans la mesure où elle écarterait d'emblée l'option référendaire, historiquement associée au mandat de la Minurso et à l'exercice du droit à l'autodétermination.

UNE DÉNATURATION DU PROCESSUS DE DÉCOLONISATION

Le gouvernement algérien relève également que contrairement à l'approche retenue dans la résolution 2797, le projet en question privait le Front Polisario, qu'il qualifie de représentant exclusif et légitime du peuple sahraoui, de la possibilité de présenter ses propres propositions et idées dans le cadre des négociations. Une démarche qui, selon Alger, compromet les conditions nécessaires à la recherche d'une solution équilibrée et durable.

Le communiqué met, par ailleurs, en garde contre une transformation progressive de la nature du conflit, qui risquerait de passer d'une question de décolonisation à une problématique essentiellement humanitaire. Une évolution jugée inappropriée par les autorités algériennes, qui rappellent que le règlement d'une situation de décolonisation demeure indissociable de l'exercice du droit inaliénable et imprescriptible des peuples concernés à l'autodétermination. Dans son analyse globale, Alger considère ainsi que le projet de résolution dénaturait le processus de décolonisation, légitimait l'acquisition d'un territoire par la force et privait le peuple sahraoui de la substance de son droit à l'autodétermination ainsi que de l'instrument permettant son exercice. Pour le gouvernement algérien, un tel texte ne pouvait donc ni constituer un cadre valable pour des négociations productives ni contribuer à la réalisation de l'objectif de sécurité et de stabilité dans la région. En réaffirmant sa position, l'Algérie renouvelle son attachement à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, garantissant au peuple sahraoui l'exercice de son droit à l'autodétermination, conformément aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations unies ainsi qu'aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations unies.

Assia M.

HUMEUR

Le veto russe ou les malheurs d'un Makhzen à la menthe

Par S. MÉHALLA

Il y a une catégorie de géopoliticiens dont le talent consiste à expliquer, après chaque contrariété, que rien ne s'est passé. Un tremblement de terre ? Une vibration du mobilier. Un naufrage ? Une expérience de navigation sous-marine.

Un veto russe au Conseil de sécurité ? Une cacahuète sur les rails du TGV marocain !

Voilà notre pôv marocain embarqué dans une aventure intellectuelle où la métaphore tient lieu de méthode et l'assurance de démonstration. Moscou bloque Washington ? Qu'importe ! Le train avance, nous assure-t-il. La Minurso perd son mandat ? Détail administratif ! Le Conseil n'adopte pas le projet américain ? Victoire du projet américain ! À ce degré de virtuosité, même les défaites devraient recevoir des décorations. Sacré marocain !

Ce malheureux stratège possède un avantage considérable sur Clausewitz. Il n'a nul besoin de distinguer l'objectif, les moyens et le résultat. Il lui suffit de proclamer l'arrivée du train pour abolir les aiguillages.

Il découvre surtout une géopolitique miraculeuse où le veto d'une puissance nucléaire n'aurait aucune portée politique. Pauvre Russie ! Elle croyait exercer une prérogative fondamentale du Conseil de sécurité. Elle ignorait que le Makhzen, amateur de thé à la menthe après un joint de sa culture, pouvait la réduire à une distraction ferroviaire.

Le plus délicieux demeure cette théorie du réalisme qui consiste à déclarer irréversible ce qui reste précisément contesté. On reconnaît là une vieille maladie des diplomaties trop shootées. Confondre le désir avec le droit, le soutien avec la souveraineté et le communiqué avec l'Histoire.

L'Algérie, naturellement, devient sous cette plume le personnage ridicule de la pièce. Elle célébrerait une victoire imaginaire. Curieuse logique ! Lorsque Rabat applaudit onze voix favorables à un texte rejeté, c'est du réalisme. Lorsqu'Alger constate que ce même texte n'a pas été adopté, c'est de l'illusion. Il fallait inventer cette arithmétique où onze suffisent à gagner, mais où un veto ne compte pour rien.



Quant au droit à l'autodétermination, notre oracle semble le considérer comme une antiquité encombrante, bonne à ranger entre les vieux atlas et les résolutions jaunies. Malheureusement pour cette brillante théorie, les peuples ne disparaissent pas des dossiers internationaux parce qu'un chroniqueur leur a trouvé une place dans les archives.

Moscou n'a pas résolu le conflit. Alger ne prétend pas avoir conquis la lune. Mais le projet américain a été bloqué. C'est un fait, non une humeur. Et si la Minurso se retrouve sans mandat renouvelé, c'est bien que quelque chose a changé.

Le Makhzen pourrait méditer cette maxime : le réalisme commence là où cesse l'autosuggestion. Mais ce serait lui demander de descendre de son TGV pour examiner les rails.

Laissons-le donc voyager. Son train est merveilleux ! Il traverse les vetos, ignore les obstacles, transforme les impasses en autoroutes et arrive toujours à destination, même lorsque la gare n'existe pas. À ce rythme, il ne lui manque que la nomination du ministre des Victoires imaginaires, avec portefeuille des Défaites heureuses. Et puisque tout finit chez lui dans un verre de thé, souhaitons-lui qu'on y ajoute un peu de lucidité. Le sucre est déjà largement suffisant.

S. M.

CRESUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Edition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

SAHARA OCCIDENTAL : LE VETO RUSSE FAIT TOMBER LE PROJET AMÉRICAIN

Bendjama dénonce la politique du fait accompli

Le Conseil de sécurité des Nations unies a été le théâtre, vendredi 30 octobre, d'un affrontement diplomatique majeur autour du Sahara occidental.

Synthèse S. MÉHALLA



La Russie a opposé son veto au projet de résolution présenté par les États-Unis, empêchant son adoption malgré le soutien de onze membres du Conseil. Trois autres se sont abstenus. Le texte américain entendait privilégier le plan marocain d'autonomie comme base des négociations et modifier la configuration de la mission onusienne. Dans ce contexte de fortes tensions diplomatiques, le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, Amar Bendjama, a défendu le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et mis en garde contre toute tentative de transformer une situation de fait en légitimité juridique. Le veto russe constitue un développement important dans le traitement du dossier sahraoui. Alors que Moscou s'était abstenu lors du vote de la résolution 2797 en octobre 2025, la diplomatie russe a cette fois choisi de bloquer le projet américain. Une décision qui empêche Washington d'imprimer au processus politique une orientation que plusieurs délégations jugeaient déséquilibrée. Le projet américain prévoyait de prolonger jusqu'au 31 octobre 2027 le mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso), tout en la rebaptisant Mission des Nations unies au Sahara occidental (Minuso). La disparition du terme «référendum» de son appellation revêtait une portée symbolique particulièrement sensible. Washington proposait également de faire de l'autonomie sous souveraineté marocaine la solution considérée comme la plus réalisable, tout en envisageant une réorganisation de la mission. Cette orientation s'inscrivait dans le prolongement de la résolution adoptée en 2025, mais allait plus loin dans la place accordée à la proposition marocaine.

Les réserves exprimées durant les négociations avaient conduit les États-Unis à assouplir certaines dispositions de leur projet initial, notamment en réintroduisant une référence à l'autodétermination et en renonçant à une transformation immédiate de la mission en structure politique. Ces concessions n'ont cependant pas suffi à lever l'opposition russe.

Moscou a parallèlement présenté un contre-projet prévoyant la reconduction pour une année supplémentaire du mandat de la Minueso, sans modification de son nom ni de ses missions essentielles, tout en réaffirmant la nécessité d'un règlement conforme à la Charte des Nations unies.

Cette confrontation entre deux approches du règlement du conflit a donné une résonance particulière à l'intervention d'Amar Bendjama. Invité à prendre part à la séance en qualité de représentant de l'Algérie, sans droit de vote, le diplomate algérien a exposé les objections de son pays à une démarche susceptible, selon Alger, de compromettre les fondements juridiques du processus de décolonisation.

BENDJAMA : UNE NÉGOCIATION NE PEUT AVOIR UNE CONCLUSION IMPOSÉE

Pour le représentant algérien, la question centrale demeure celle du droit du peuple sahraoui à choisir librement son avenir. Un droit qui ne peut être réduit à une formule diplomatique ou subordonné aux intérêts des puissances internationales. Bendjama a rappelé que l'Algérie intervenait à plusieurs titres : pays voisin directement concerné par le conflit, État accueillant depuis plus de cinquante ans des réfugiés sahraouis et membre des Nations unies attaché aux principes de leur Charte. Il a également insisté sur la responsabilité particulière des membres du Conseil de sécurité, dont le mandat constitue, au-delà d'un privilège institutionnel, une obligation morale de défendre le droit international avec impartialité et équité.

L'ambassadeur a notamment contesté l'idée qu'un processus de négociation puisse être engagé alors que son résultat serait pratiquement arrêté à l'avance.

Faire d'une proposition politique particulière à la fois le point de départ et le point d'arrivée des discussions reviendrait, selon son argumentation, à vider les négociations de leur substance. Cette critique vise directement la place accordée au plan d'autonomie marocain. Rabat considère cette initiative comme une solution réaliste et durable au conflit. Alger estime, au contraire, qu'aucune proposition ne saurait exclure d'emblée les autres modalités d'exercice du droit à l'autodétermination. La délégation algérienne a ainsi défendu un processus politique véritablement ouvert, fondé sur le droit international, associant les parties concernées et tenant compte des positions des États voisins, notamment l'Algérie et la Mauritanie. L'objectif, selon Bendjama, doit rester la recherche d'une solution juste, durable et mutuellement acceptable, et non l'organisation de discussions destinées à faire avaliser une conclusion préétablie.

Le diplomate algérien a également rappelé qu'aucun acteur international ne pouvait attribuer à une puissance un titre de souveraineté qu'il ne possède pas lui-même. Cette affirmation renvoie au statut du Sahara occidental, toujours inscrit par les Nations unies sur la liste des territoires non autonomes, ainsi qu'à l'avis consultatif rendu en 1975 par la Cour internationale de justice. La Cour avait alors conclu que les éléments examinés n'établissaient pas de liens de souveraineté territoriale susceptibles de faire obstacle à l'application du principe d'autodétermination. Dans cette perspective, la reconnaissance politique d'une situation territoriale contestée ne saurait suffire à en modifier le statut juridique. Bendjama a mis en garde contre une logique qui conduirait le Conseil de sécurité à donner une apparence de légalité au fait accompli. Le risque serait alors de consacrer les rapports de force plutôt que de garantir les droits des peuples.

L'ambassadeur a également évoqué la Palestine pour illustrer les conséquences d'une application sélective des principes internationaux. Sans assimiler juridiquement les deux situations, son intervention établit un parallèle entre des populations dont les droits demeurent au centre de conflits prolongés et les difficultés du système multilatéral à assurer leur protection.

La question posée à l'ONU dépasse ainsi le seul Sahara occidental. Une organisation chargée de préserver la paix peut-elle s'écarter des principes qu'elle est censée défendre pour faciliter un compromis politique ?

LA CRISE HUMANITAIRE ET LA MÉMOIRE DE LA DÉCOLONISATION

Au-delà des considérations diplomatiques, Bendjama a consacré une partie importante de son intervention au sort des réfugiés sahraouis accueillis dans les camps de Tindouf.

L'ambassadeur a dénoncé la réduction progressive de leur tragédie humaine à des statistiques, des besoins alimentaires et des enveloppes budgétaires. Derrière ces chiffres se trouvent pourtant des familles, des enfants et des générations entières confrontées à l'exil. Il a particulièrement insisté sur les conséquences de la diminution de l'assistance internationale, notamment la réduction des rations alimentaires dans un contexte de vulnérabilité nutritionnelle. Pour Alger, cette situation ne saurait être dissociée du règlement politique du conflit. L'aide humanitaire doit répondre aux besoins des populations et ne peut devenir un instrument de pression destiné à favoriser l'acceptation d'une solution déterminée. Le représentant algérien a rappelé les obligations internationales de protection des réfugiés et leur droit à une existence digne. Il a également invoqué l'histoire de son propre pays, dont l'indépendance fut conquise au terme d'une longue lutte contre la colonisation française. Cette référence historique donne sa cohérence à la position algérienne. Le droit à l'autodétermination, exercé par le peuple algérien au prix d'immenses sacrifices, doit demeurer applicable au peuple sahraoui.

La séance du 30 octobre aura finalement révélé une fracture profonde au sein du Conseil de sécurité. Après le veto russe contre le projet américain, le contre-projet de Moscou a lui aussi échoué, ne recueillant que trois voix favorables et se heurtant à l'opposition des États-Unis. À la veille de l'expiration du mandat de la Minurso, aucune des deux initiatives concurrentes n'avait donc été adoptée. Cette double impasse place les Nations unies devant une difficulté immédiate : assurer la continuité de leur présence sur le terrain tout en recherchant un compromis sur les conditions du règlement politique. Le veto russe n'apporte pas de solution au conflit. Il empêche néanmoins l'adoption d'un texte qui aurait renforcé la place du plan marocain d'autonomie dans le cadre des négociations.

Quant à l'intervention d'Amar Bendjama, elle réaffirme la ligne diplomatique algérienne : aucune recherche de compromis ne devrait, selon Alger, conduire à effacer le droit du peuple sahraoui à décider de son avenir. Au terme de cette journée de confrontation diplomatique, une interrogation demeure : le Conseil de sécurité parviendra-t-il à concilier la recherche d'une solution politique avec les principes de droit international sur lesquels repose le processus de décolonisation ?

C'est désormais autour de cette question que se poursuit le bras de fer diplomatique sur le Sahara occidental.

S. M.

ELECTIONS LOCALES

Le MSP plaide pour une nouvelle gouvernance locale

Le MSP ambitionne de faire des communes et des wilayas de véritables moteurs de développement, fondés sur la décentralisation, la bonne gouvernance et la réduction des disparités territoriales.

Le Mouvement de la société pour la paix (MSP) place le développement local au centre de sa stratégie électorale. À une vingtaine de jours des élections locales, prévues le 28 novembre prochain, son président, Abdelali Hassani Cherif, a présenté, samedi, à Alger, le programme «Injaz», axé sur la décentralisation, la réforme de la gouvernance locale et la réduction des disparités territoriales.

Dévoilé lors d'une rencontre organisée au siège du parti, ce programme ambitionne de faire évoluer le rôle des collectivités territoriales, en passant d'une gestion essentiellement administrative à une véritable dynamique de développement. «De la gestion des affaires locales à la construction du développement local» : cette orientation résume la vision du MSP, qui entend faire des communes et des wilayas des acteurs à part entière du développement territorial.

Pour Hassani Cherif, les élections locales constituent un rendez-vous déterminant, les élus étant directement confrontés aux préoccupations quotidiennes des citoyens. Il a ainsi insisté sur la nécessité de privilégier les compétences, l'expérience et le sens des responsabilités dans la gestion des collectivités.



CINQ AXES POUR TRANSFORMER LA GESTION LOCALE

Le programme «Injaz» repose sur cinq transformations majeures. La première vise à faire des collectivités locales des moteurs de développement, en renforçant leurs moyens et leurs responsabilités. La deuxième porte sur la décentralisation et la promotion de l'initiative locale, à travers une révision des cadres régissant les communes et les wilayas afin de leur accorder davantage de prérogatives.

Le troisième axe concerne la modernisation de la gouvernance, fondée sur la compétence, la transparence, la numérisation et la reddition des comptes. Le quatrième vise à associer davantage les citoyens à la gestion locale, notamment à travers les mécanismes de démocratie participative.

Enfin, le cinquième objectif consiste à réduire les disparités territoriales et à assurer un développement équilibré entre les zones urbaines, rurales, montagneuses, sahariennes et frontalières.

Le président du MSP a particulièrement insisté sur le développement des régions du Sud et des zones frontalières, estimant que leur stabilité dépend de l'amélioration des conditions de vie des populations et d'une répartition équitable des projets et des ressources.

VINGT OBJECTIFS POUR LES COMMUNES ET LES WILAYAS

Sur le plan opérationnel, le programme décline ses propositions en deux volets de dix objectifs chacun, adaptés aux prérogatives des Assemblées populaires communales et de wilaya.

Pour les communes, les priorités portent sur l'amélioration de la gouvernance, la transparence de la gestion, la numérisation des services administratifs, la propreté, la protection de l'environnement et l'aménagement urbain. Le parti entend également promouvoir des communes productives, capables de valoriser leurs potentialités économiques, agricoles, commerciales et touristiques.

Le soutien aux petites et moyennes entreprises, la création d'opportunités pour les jeunes, le renforcement de l'action sociale et l'amélioration des services publics figurent également parmi les objectifs annoncés.

Concernant les wilayas, le MSP mise sur une meilleure planification territoriale, la complémentarité entre les communes et la valorisation des ressources locales. Le développement de projets intercommunaux, la numérisation des administrations ainsi que la promotion de l'agriculture, du tourisme, de la culture, des ressources hydriques, de l'environnement et des transports constituent les principales orientations retenues.

L'objectif est de faire des wilayas des espaces de coordination et de planification capables d'accompagner les initiatives communales et de réduire les déséquilibres territoriaux.

LES CONTRAINTES ADMINISTRATIVES DANS LE VISEUR

Abordant les obstacles à l'efficacité de la gestion locale, Abdelali Hassani Cherif a notamment pointé les chevauchements de prérogatives entre les assemblées élues et les administrations exécutives, les lourdeurs bureaucratiques, les contraintes financières et les insuffisances en matière de formation de certains responsables.

Pour y remédier, le MSP préconise un diagnostic des dysfonctionnements, une clarification des responsabilités et une meilleure coordination entre les différents acteurs. Les élus seront ainsi appelés à agir selon leurs compétences, à assurer le suivi des dossiers nécessitant une coopération institutionnelle et à saisir les autorités compétentes lorsque les problèmes dépassent leurs prérogatives.

Le programme «Injaz» devrait également servir de référentiel pour la formation et l'accompagnement des candidats élus, en leur fournissant une feuille de route pour l'exercice de leurs responsabilités.

UN APPEL À LA MOBILISATION ÉLECTORALE

Avec «injaz» (réalisation), le MSP entend inscrire cette nouvelle étape dans la continuité de sa démarche politique, après les slogans «opportunité», associé à la présidentielle, et «confiance», porté lors des législatives. Le choix de cette appellation traduit la volonté du mouvement de passer des propositions politiques à des réalisations concrètes au bénéfice des citoyens.

Sur le plan électoral, Hassani Cherif a appelé à une forte participation au scrutin du 28 novembre, mettant en garde contre les conséquences de l'abstention sur la vie politique et la représentation citoyenne. Il a également plaidé pour une compétition apaisée, respectueuse des règles démocratiques et éloignée des pratiques susceptibles d'alimenter la défiance envers les institutions.

Enfin, le président du MSP a réaffirmé l'attachement de son mouvement aux principes de la Déclaration du 1er Novembre 1954, tout en exprimant la solidarité de la direction du parti avec les militants qu'il estime avoir été «injustement» écartés du processus électoral.

I. Khermane

DES COMMUNES PLUS AUTONOMES

L'ambition du RND

Le Rassemblement national démocratique (RND) entend renforcer sa présence au sein des Assemblées locales. Le secrétaire général du parti, Monder Bouden, a annoncé samedi la participation de sa formation politique aux élections locales du 28 novembre prochain dans plus de 1.250 communes à travers le pays, tout en plaçant la réforme de la gestion locale et la relance du développement territorial au cœur de son programme.

S'exprimant à l'occasion de la deuxième session ordinaire du conseil national du parti, Monder Bouden a estimé que ce rendez-vous électoral ne devait pas se limiter au renouvellement des membres des Assemblées populaires communales (APC), mais constituer une occasion de repenser leurs modes de fonctionnement et leurs mécanismes de gestion. Le responsable du RND a notamment plaidé pour une évolution du rôle des collectivités locales, appelées, selon lui, à dépasser leurs missions traditionnelles liées à la propreté des quartiers et à l'entretien des routes pour s'imposer comme de véritables leviers de développement économique. Il a ainsi insisté sur leur capacité à attirer les investissements, à développer les partenariats, y compris avec des opérateurs étrangers, et à contribuer à la création de richesse au niveau local.

Dans cette perspective, il a appelé au renforcement de l'autonomie financière des communes, à la lutte contre les lourdeurs bureaucratiques et à la levée des obstacles administratifs devant les investisseurs. Il a également mis en avant le rôle du partenariat public-privé dans la dynamisation de l'économie et la prise en charge des contraintes liées au développement.

LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE AU CŒUR DES PRIORITÉS

Abordant les enjeux économiques, le secrétaire général du RND a souligné la nécessité de diversifier les sources de revenus en devises et de mieux valoriser les ressources naturelles du pays. Il a cité, à ce titre, les projets d'exploitation du gisement de fer de Gara Djebilet, des réserves de phosphate dans la wilaya de Tébessa ainsi que le projet minier de Tala Hamza-Oued Amizour, dans la wilaya de Béjaïa.

Ces projets constituent, selon lui, des opportunités à prendre en compte dans la réflexion sur la diversification de l'économie nationale. Il a, dans ce sens, appelé à avancer des propositions concrètes susceptibles d'améliorer les performances économiques et de renforcer les capacités de création de richesse.

La lutte contre la drogue, un enjeu de sécurité nationale

Sur un autre registre, Monder Bouden a alerté sur les dangers liés à la propagation des drogues et des substances psychotropes, qu'il a présentés comme une menace pour la jeunesse et la sécurité nationale. Il a salué les efforts des services de sécurité et de l'Armée nationale populaire (ANP) dans la protection des frontières et la lutte contre ce phénomène. Il a également appelé à une mobilisation collective impliquant la classe politique, la société civile et l'ensemble des composantes de la société afin de renforcer les actions de prévention et de lutte contre ce fléau.

En clôture de son intervention, le secrétaire général du RND a appelé les militants à intensifier leurs activités sur le terrain en prévision des élections locales, à promouvoir le programme du parti et à soutenir ses candidats, en vue de renforcer sa représentation au sein des Assemblées élues.

BANQUE AFRICAINE DE L'ÉNERGIE

L'Algérie au cœur du projet

La création officielle de la Banque africaine de l'énergie, dotée d'un capital autorisé de 5 milliards de dollars, marque une nouvelle étape dans la quête de souveraineté énergétique du continent

L'Organisation des producteurs de pétrole africains (APPO) et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) ont officiellement annoncé, samedi 31 octobre à Abuja, au Nigeria, la création de la Banque africaine de l'énergie (AEB), à l'issue de son assemblée générale constitutive. Dotée d'un capital autorisé de 5 milliards de dollars, cette nouvelle institution panafricaine ambitionne de financer les projets énergétiques à travers le continent.

Sa création intervient dans un contexte de retrait de plusieurs banques et institutions financières internationales du financement des projets liés aux énergies fossiles, alors que le pétrole et le gaz demeurent essentiels aux systèmes énergétiques africains. Face à ce déficit de financement, les pays producteurs entendent se doter de mécanismes autonomes pour soutenir le développement de leurs infrastructures énergétiques et renforcer leur souveraineté dans ce secteur stratégique.

L'Algérie occupe une place importante dans cette initiative en sa qualité de membre de l'APPO, dont le secrétariat général est assuré par l'Algérien Farid Ghezali. Elle préside également le comité ministériel chargé de préparer le lancement de cette nouvelle institution financière. Alger a ainsi pris part aux différentes étapes préparatoires du projet, notamment



à la réunion organisée le 2 février 2026 à Abuja, à l'occasion de laquelle les autorités nigérianes avaient remis le siège destiné à accueillir la banque.

Lors de cette assemblée constitutive, Helmy Ghazi a été désigné premier président de l'institution. Un premier conseil d'administration, composé de représentants des secteurs public et privé ainsi que d'institutions africaines, a également été mis en place.

L'AEB aura pour mission de financer des projets couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur énergétique, de l'exploration et de la production au transport, à la transformation, au raffinage et à la distribution. Elle ambitionne également de réduire la dépendance du continent aux importations de produits pétroliers et de promouvoir les échanges énergétiques intra-africains, tout en favorisant une plus grande participation des acteurs africains au développement du secteur.

Pour l'Algérie, cette initiative ouvre des perspectives en matière de financement des projets énergétiques régionaux, notamment dans les domaines du transport du gaz et des infrastructures transfrontalières auxquels participe Sonatrach. Aucun financement direct n'a toutefois été annoncé, à ce stade, au profit de la compagnie nationale ou d'un projet algérien précis.

Il importe, par ailleurs, de préciser que les 5 milliards de dollars annoncés représentent le capital autorisé de la banque et non des ressources intégralement mobilisées. Leur constitution effective dépendra des contributions des États membres et des autres investisseurs appelés à participer à cette institution.

Alors que les besoins d'investissement énergétique du continent sont estimés à près de 200 milliards de dollars, la Banque africaine de l'énergie est appelée à jouer un rôle de levier dans la mobilisation des capitaux africains et internationaux. Ses premières opérations de financement permettront de mesurer concrètement sa capacité à répondre aux besoins du secteur et à soutenir les ambitions énergétiques du continent.

AMONT PÉTROLIER ET GAZIER

Pertamina explore de nouvelles opportunités

Le groupe énergétique indonésien Pertamina affiche son intérêt pour le renforcement de sa présence en Algérie. Une délégation de Pertamina et de sa filiale chargée des activités en amont, PT PertaminaHuluEnergi (PHE), a séjourné en Algérie du 20 au 22 octobre 2026. Au programme de cette visite figuraient notamment le suivi des opérations du bloc 405A, exploité par sa filiale PT Pertamina Algeria EP (PAEP), la coordination des programmes de travail et l'examen de nouvelles opportunités de développement.

À cette occasion, le vice-président directeur de Pertamina, Oki Muraza, a réaffirmé la volonté du groupe de garantir la continuité des opérations sur le bloc 405A, tout en prospectant de nouvelles pistes de partenariat. Il a également souligné l'importance du renforcement des relations avec les autorités algériennes, les instances de régulation et les partenaires industriels.

La délégation a notamment rencontré des responsables de l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), le ministre des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed Arkab, ainsi que des responsables de Sonatrach.

Les discussions avec la compagnie nationale ont porté sur le renforcement de la coopération dans les activités d'exploration et de production, la continuité des approvisionnements de l'Indonésie en pétrole brut ainsi que les possibilités de nouer de nouveaux partenariats.

En parallèle, Pertamina a procédé à une évaluation des performances opérationnelles de PAEP, en examinant les activités sur les champs pétroliers et les contraintes liées à la gestion des actifs.

Le groupe indonésien considère sa filiale algérienne comme un acteur important dans le maintien de l'exploitation du bloc 405A, l'optimisation du potentiel de production et la contribution à la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

Cette visite traduit la volonté de Pertamina de consolider son implantation en Algérie et de donner une nouvelle dimension à sa coopération avec les acteurs nationaux du secteur des hydrocarbures.

Toutefois, aucune signature de nouvel accord ni annonce d'un objectif supplémentaire de production n'ont été communiquées à l'issue de cette mission. Les échanges ont essentiellement porté sur la poursuite des opérations existantes et l'identification de nouvelles perspectives de coopération.

FINANCES

Batterie ASSAD prépare son entrée en Bourse

Le groupe tunisien ASSAD prévoit l'introduction en Bourse de sa filiale algérienne Batterie ASSAD Algérie (BAA) entre décembre 2026 et avril 2027, afin de financer son expansion industrielle. Valorisation pré-money : 92,4 millions de dinars tunisiens.

L'entreprise ambitionne de porter sa capacité de production à plus d'un million de batteries par an d'ici 2031, avec notamment la réalisation d'unités de recyclage et de fabrication de plaques pour batteries sur son site de Bouira. ASSAD compte conserver entre 70 % et 75 % du capital de sa filiale et faire de l'Algérie une plateforme de développement vers les marchés d'Afrique subsaharienne.

En parallèle, le groupe anticipe une reprise de son activité en Tunisie au quatrième trimestre 2026, qui représente habituellement près de 40 % de son chiffre d'affaires annuel.

DÉPLOIEMENT DE TERMINAUX DE PAIEMENT

INATEL décroche le feu vert

L'entreprise publique INATEL a obtenu l'agrément du Groupement d'intérêt économique de la monétique (GIE Monétique) pour l'installation de terminaux de paiement électronique (TPE) de classe V. Cette autorisation lui permettra de renforcer son rôle dans le déploiement du paiement électronique en Algérie. L'entreprise assurera la livraison, l'installation et la mise en service des équipements, tout en accompagnant les commerçants par des actions de formation et d'assistance. Filiale du groupe Elec El Djazaïr, basée à Tlemcen, INATEL entend également consolider sa présence sur les marchés africains. Elle a notamment conclu, en septembre dernier, un partenariat avec PGS Africa et DABYAN pour un projet numérique et technologique intégré dans la nouvelle ville « Kinshasa Kia Mouna », en RDC. Elle s'appuie aussi sur une première opération d'exportation de TPE vers le Nigeria.

AGRI-EXPO

80 accords de partenariat signés

La cinquième édition du Salon international de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'emballage « Agri-Expo », clôturée samedi à Constantine, a été marquée par la conclusion de 80 accords de partenariat entre opérateurs économiques nationaux et étrangers, a annoncé le commissaire du salon, Ahmed Haniche.

Ces accords visent à renforcer la coopération entre les professionnels, à promouvoir l'investissement et à favoriser le transfert de savoir-faire, a-t-il précisé à l'APS.

Organisée durant quatre jours par Sun Flowers Communication, en partenariat avec l'Association nationale des commerçants et artisans, cette manifestation a réuni 130 exposants représentant des entreprises nationales et étrangères activant dans les filières agricoles, agroalimentaires et de l'emballage.

SINAA EXPO

L'industrie en vitrine à Alger

Le salon SINAA Expo Industries 2026 se tiendra du 1er au 3 décembre au Palais des Expositions de la SAFEX, à Alger. Ce rendez-vous professionnel réunira les acteurs du secteur autour des dernières innovations en matière de machines industrielles, d'automatisation, de maintenance et d'équipements techniques.

Il offrira également aux entreprises l'occasion de rencontrer les fournisseurs et de découvrir des solutions pour moderniser leurs équipements, optimiser leur production et améliorer leurs performances.

TENTATIVE DE MEURTRE

Deux frères devant le tribunal criminel d'Alger

Acquittés en première instance, les deux mis en cause devront comparaître de nouveau devant la juridiction criminelle d'appel, à la suite d'un recours introduit par le parquet général.

La présidente du tribunal criminel d'appel d'Alger, Mme Ismahane Ameur, devrait examiner demain, sauf report, l'affaire impliquant deux frères, I. Anis et Mohamed, poursuivis pour tentative d'homicide volontaire sur la personne de L. Tahar. Initialement prévu il y a quelques jours, le procès a été renvoyé en raison de l'absence de la partie civile. Il s'agit d'un nouvel examen de cette affaire, après l'appel interjeté par le parquet général contre le verdict d'acquittement prononcé en première instance au profit des deux frères. En effet, le tribunal criminel d'Alger de première instance, présidé par Mme Kias H'nifa et siégeant à la juridiction de Dar El Beïda, avait récemment acquitté les deux prévenus, estimant que les éléments de preuve légaux et matériels étaient insuffisants pour établir leur culpabilité. À l'issue des délibérations, la présidente, ses deux conseillers et les deux membres du jury avaient considéré que les charges retenues contre les deux frères par le juge d'instruction du tribunal d'Hussein Dey et confirmées par la chambre d'accusation de la cour d'Alger n'étaient pas suffisamment étayées. L'acquittement avait notamment été motivé par les déclarations du principal mis en cause dans cette affaire, condamné à trois ans de prison ferme pour son implication dans les faits. Ce dernier avait reconnu être l'auteur des coups portés à la victime, affirmant que celle-ci lui avait auparavant infligé de graves blessures à la tête. « Je suis à l'origine de la balafre qu'il porte sur la joue. Le plaignant m'a blessé à l'aide d'une arme blanche. J'ai passé plus d'un mois à l'hôpital», avait-il déclaré devant la juridiction. Il avait également formellement



écarté toute implication des deux frères dans l'agression, assurant qu'ils n'étaient pas présents sur les lieux. «Je l'ai frappé tout seul », avait-il insisté, estimant que la victime cherchait à se venger et à échapper à sa propre responsabilité pénale dans une autre affaire l'opposant à l'un des prévenus.

LES PRÉVENUS REJETTENT LES ACCUSATIONS

De leur côté, les deux frères avaient catégoriquement rejeté les accusations portées contre eux. I. Anis avait notamment rappelé que la victime devait comparaître, le 9 février 2025, devant la présidente de la sixième chambre pénale pour répondre d'une agression dont il aurait lui-même été victime. Il avait précisé être resté au siège de la cour jusqu'à 17 heures, alors que les faits qui lui étaient reprochés se seraient produits vers 15h30. Son frère Mohamed avait, quant à lui, dénoncé ce qu'il considère comme un montage visant à l'impliquer injustement dans cette affaire. Il avait affirmé se trouver à son domicile au moment des faits, son état de santé ne lui permettant pas de sortir, précisant qu'il souffrait alors d'une hépatite C. La version de la partie plaignante avait également été mise à l'épreuve lors des débats. Interrogé sur l'identité de ses agresseurs, L. Tahar avait affirmé que les deux frères l'avaient frappé. Une réponse qui avait suscité une réaction de la présidente, laquelle avait relevé les incohérences de ses déclarations, notamment au regard de la nature et de la localisation des blessures. Un témoin cité à la barre avait, pour sa part, confirmé que les deux frères n'avaient pas participé à l'agression. Il avait indiqué avoir échangé avec Mohamed sur WhatsApp, alors que ce dernier se trouvait dans un état de santé préoccupant. Il avait également affirmé avoir accompagné Anis depuis le siège de la cour d'Alger jusqu'à son domicile le jour des faits.

LES AVOCATS DE LA PARTIE CIVILE CONTESTENT LES TÉMOIGNAGES

Les avocats de la partie civile avaient vivement contesté ce témoignage, mettant en doute sa crédibilité et s'interrogeant sur les motivations du témoin, allant jusqu'à évoquer ses relations avec la mère des deux prévenus.

Le représentant du parquet général avait, de son côté, requis la peine capitale contre les trois mis en cause, sans développer longuement les faits ni solliciter expressément l'écartement du témoignage contesté, malgré les nombreuses questions adressées au témoin durant les débats. La défense, assurée par Mes Hattab Mohamed et Khiar Tahar, avait plaidé l'acquittement de leurs clients. Les deux avocats avaient soutenu que les frères avaient été victimes d'une accusation montée de toutes pièces par le plaignant, qui chercherait, selon eux, à se soustraire à ses propres responsabilités dans d'autres affaires pénales et criminelles. Il convient de rappeler qu'un autre prévenu, poursuivi pour les mêmes faits au titre de la complicité dans l'agression, avait également été acquitté. Pour rappel, les faits se sont déroulés dans le parking situé en face du siège de la cour d'Alger. L'intervention rapide des services de sécurité aurait permis d'éviter une aggravation de la situation.

R. H.

AFFAIRE RACHAD

Wafia Tidjani aujourd'hui à la barre

Détenue depuis mars 2025 et condamnée en première instance à cinq ans de prison ferme, l'activiste comparaît aujourd'hui en appel pour plusieurs chefs d'accusation liés notamment à son appartenance présumée à l'organisation Rachad. Le procès en appel de Wafia Tidjani s'ouvre aujourd'hui, sauf report, devant le tribunal criminel d'appel d'Alger. L'activiste, détenue depuis le 4 mars 2025, est poursuivie pour plusieurs chefs d'accusation, notamment « incitation à un attroupement non armé», « attroupement », « outrage à corps constitué» et «diffusion de fausses informations dans l'intention de nuire à l'intérêt national». Lors de son procès en première instance, ses avocats avaient mis en avant le parcours associatif et les actions de solidarité menées par leur cliente en faveur des familles démunies. À travers différentes initiatives, notamment par le biais de son agence «Wafia Tourisme», elle aurait contribué au soutien de familles vulnérables et à la promotion de l'entraide. La défense avait également fait part de ses préoccupations concernant les conditions de détention de l'intéressée, soulignant que son incarcération suscitait l'inquiétude de ses proches et de sa famille, qui réclament le respect de ses droits fondamentaux. Pour rappel, Wafia Tidjani avait été condamnée en première instance à cinq ans de prison ferme, notamment pour adhésion à une organisation terroriste, en l'occurrence Rachad. Le procès en appel devra permettre à la juridiction de réexaminer les faits et les éléments retenus contre elle.

R. H.

VOLS PAR EFFRACTION À AÏN NAÂDJA

«Chemma» et son complice cambriolent cinq villas en trois jours

Déjà connus des services de justice, les deux prévenus, poursuivis pour une série de cambriolages commis dans leur propre quartier, attendent le verdict de la cour d'appel d'Alger. La présidente de la deuxième chambre pénale de la cour d'appel d'Alger rendra, ce jeudi, son verdict dans une affaire impliquant deux individus poursuivis pour cinq vols par effraction commis dans des habitations du quartier d'Aïn Naâdja, en l'espace de trois jours. Les deux prévenus, identifiés par les initiales H.H., surnommé «Chemma», et S.Y., sont accusés de s'être introduits par effraction dans cinq villas appartenant à des habitants de leur voisinage. Détenus à l'établissement pénitentiaire d'El Harrach, ils avaient été condamnés en première instance à des peines allant de deux à cinq ans de prison ferme par la section des flagrants délits du tribunal d'Hussein Dey. Le premier mis en cause est notamment connu des services judiciaires pour ses antécédents liés à la détention et à la commercialisation de stupéfiants et de kif traité. Il n'aurait quitté la prison que quelques mois avant les faits qui lui sont aujourd'hui reprochés. Lors d'une précédente perquisition à son domicile, les enquêteurs avaient découvert un sachet en plastique contenant des produits prohibés. Lors de son réquisitoire devant la cour, le procureur général a demandé l'aggravation des peines prononcées en première instance. Il a estimé que les éléments de preuve versés au dossier étaient suffisamment établis, notamment ceux relatifs aux effractions et aux intrusions dans les domiciles des victimes. De leur côté, les avocats de la défense ont sollicité l'application de l'article 53 du code pénal, relatif aux circonstances atténuantes, sans développer davantage leur argumentation. Les victimes, entendues successivement à la barre, ont toutes mis en cause les deux prévenus. Elles ont affirmé que ces derniers s'étaient introduits par effraction dans leurs habitations, avant de fouiller minutieusement les différentes pièces et de mettre sens dessus dessous leurs domiciles. La cour devra ainsi trancher dans cette affaire de cambriolages en série, qui a particulièrement marqué les habitants du quartier d'Aïn Naâdja.

R. H.

POUR ANCRER LES VALEURS DE FIDÉLITÉ À LA MÉMOIRE NATIONALE AUPRÈS DES JEUNES

Rassemblement national à Alger

L'Office Riadh El Feth à Alger a accueilli, vendredi, le rassemblement national de la jeunesse l'Algérie victorieuse, organisé par le ministère de la Jeunesse, en coordination avec le Conseil supérieur de la Jeunesse (CSJ).



Cinq mille (5.000) jeunes filles et garçons ont participé à cet événement, dans le cadre de la commémoration du 72e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution de libération nationale, en vue d'ancrer les valeurs de fidélité à la Mémoire nationale auprès des jeunes. Donnant le coup d'envoi de la manifestation, en compagnie du ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Abdelmalek Tacherift, le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, Mustapha Hidaoui, a indiqué que ce rassemblement illustre «l'attachement de la jeunesse algérienne à son histoire nationale et sa fidélité aux sacrifices des martyrs et des moudjahidine», soulignant que «la génération actuelle se rassemble pour montrer qu'elle marche sur les pas des aïeux». Cet événement s'inscrit dans le cadre d'une série d'activités, de rencontres et de festivals organisés à travers les différentes wilayas du pays, dans le but d'ancrer le patriotisme chez les jeunes et de renforcer les liens intergénérationnels, a-t-il ajouté. De son côté, le SG de l'Organisation nationale des moudjahidine (ONM), Amar Boumezrag, a rappelé que la patrie est un legs précieux qu'il appartient aux jeunes de préserver, appelant la génération actuelle à transmettre ce message aux générations futures. A cette occasion, les familles du martyr Didouche Mourad et du défunt moudjahid Lyès Derriche ont été honorées, avant la projection d'un documentaire rendant hommage à nombre de martyrs de la glorieuse Révolution de libération nationale. L'événement s'est achevé par des prestations artistiques issues du patrimoine algérien. L'événement a rassemblé 5.000 jeunes filles et garçons, dont 150 nigériens qui poursuivent leur formation dans les centres et instituts de formation professionnelle en Algérie, en présence de moudjahidine, de moudjahidate et de représentants de la famille révolutionnaire de différentes régions du pays.

POUR SÉCURISER UNE MOSQUÉE À CONSTANTINE

Mobilisation sécuritaire et technique

La mosquée Amr Ibn Al-As, située dans la nouvelle ville Ali Mendjeli, dans la wilaya de Constantine, a connu, vendredi, la chute d'une partie du carrelage de sa coupole, peu avant la prière du vendredi. Aucun blessé n'a été signalé parmi les fidèles. À la suite de cet incident, le directeur des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya de Constantine s'est rendu sur place afin de constater les faits et de s'enquérir des circonstances de l'incident. La prière du vendredi s'est déroulée normalement, sans qu'aucune victime ne soit à déplorer. À l'issue de la prière, des éléments de la Sûreté nationale et de la Protection civile se sont rendus à la mosquée pour examiner les lieux et donner les consignes de précaution nécessaires. Il a notamment été décidé de neutraliser l'espace situé sous la coupole et d'y interdire la prière afin de préserver la sécurité des fidèles. Le directeur des affaires religieuses et des wakfs a également tenu une réunion au siège de la mosquée, en présence de l'imam et des membres de l'association religieuse. À cette occasion, des instructions urgentes ont été données pour réaliser une expertise technique de la coupole, en prélude à la prise en charge de la situation et à la réparation des dégâts, selon les conclusions de cette expertise. Par ailleurs, le directeur du secteur a reçu un appel téléphonique du wali de Constantine, qui s'est enquis de la sécurité des fidèles. Le wali a donné des instructions pour accélérer le traitement de la situation et prendre les mesures nécessaires, insistant sur l'impératif de garantir la sécurité et la protection des fidèles.

ESCROQUERIE À LA LOCATION DE FAUX APPARTEMENTS À CONSTANTINE

Appel à témoin

Les services de la Sûreté de wilaya de Constantine ont lancé, vendredi, un appel à témoins dans le cadre d'une affaire d'escroquerie reposant sur la mise en location de faux appartements. Selon un communiqué des mêmes services, le suspect, identifié par les initiales B. M., attirait ses victimes à travers des groupes Facebook spécialisés dans la location d'appartements, afin de les escroquer. Pour mener ses agissements, le mis en cause utilisait plusieurs comptes électroniques portant les noms de Miloudi Karim, Hamid Safik et Djawad Zina, ainsi que deux numéros de téléphone (0556.34.46.41 et 0558.26.27.20). Il recourt également à un compte courant postal (CCP) portant le numéro 0001514893, clé 74. Les services de la Sûreté de wilaya de Constantine invitent toute personne ayant été victime de cet individu à se rapprocher de la brigade de police judiciaire de la sûreté de daïra d'Ali Mendjeli ou du parquet près le tribunal d'El Khroub, afin de déposer plainte ou de témoigner dans le cadre de cette affaire.

ALGERIAN BALLOON FESTIVAL

Cerfs-volants et montgolfières embellissent le ciel de l'oasis Rouge

Les envolées captivantes des cerfs-volants et des montgolfières ayant embelli le ciel de l'oasis-Rouge, Timimoun, dans le cadre des activités de la manifestation sportive et touristique internationale Algerian Balloon Festival de cerfs-volants et de montgolfières, ont été largement appréciées par le public. Initié concomitamment avec le début de la saison touristique saharienne, ce spectacle, de nature à impulser la dynamique touristique dans la région, a permis aux délégations touristiques issues de différentes régions du pays, d'admirer un décor enchanteur dans la région, de par les images magnifiques ayant illuminé le ciel au-dessus des dunes et des ksour du Gourara. Le programme arrêté pour cette manifestation, qui s'étale au 2 novembre avec la participation de plus de 40 clubs sportifs, nationaux et étrangers, spécialisés en cerfs-volants et montgolfières, prévoit, pour la circonstance, des expositions d'artisanat, des spectacles folkloriques, en sus d'ateliers pour enfants sur les cerfs-volants et l'animation de soirées artistiques. Approchés par l'APS, des visiteurs, dont certains contemplent pour la première fois ce décor aérien, se sont félicités de la tenue de ce Festival et du choix de la capitale de Gourara, Timimoun, pour abriter cette rencontre susceptible de renforcer le potentiel de cette destination touristique.

FESTIVAL DES ARTS PLASTIQUES ET DU GRAFFITI POUR LES JEUNES À BATNA

Clôture des festivités

Le rideau est tombé, samedi soir, sur le festival national des arts plastiques et du graffiti pour les jeunes lors d'une cérémonie conviviale organisée au centre des loisirs scientifiques du pôle culturel et sportif de la cité Kechida, à Batna. Dans la catégorie des beaux-arts, Chahinaz Guerrah, de Batna, a remporté la première place, suivie de Salah-Eddine Adimi, de la wilaya de Sétif, et d'Ikram Akil de la wilaya de Bouira. Dans la discipline artistique des fresques et du graffiti, Mohamed Rezki, de Sidi Bel-Abbès s'est classé premier, talonné par Bilal Kherbouche, de Constantine, et Mohamed Guettouche, de Souk Ahras. Le prix du public a été décerné, ex-aequo, au trio Abdelghani Babi, d'In Salah, Anes Kacem Abdelmoumen, d'Alger, et Mohamed Hassi de la wilaya de Tlemcen. La cérémonie de clôture, ponctuée d'intermèdes musicaux et de chants patriotiques, a été marquée par la projection d'un court-métrage décrivant l'ambiance ayant prévalu lors de cette compétition de deux jours, organisée sous le slogan «De la lueur de Novembre naît la créativité». Des fresques artistiques sur scène ont également émaillé la soirée, permettant au public de découvrir des tableaux conçus autour de thèmes liés à «la mémoire nationale», «la jeunesse et la construction de l'avenir», «l'unité nationale» et «l'Algérie nouvelle et l'avenir». Pas moins de 200 artistes amateurs, tous des jeunes gens venus de 36 wilayas du pays, ont participé à cette manifestation organisée en commémoration du 72è anniversaire du déclenchement de la Révolution, à l'initiative de la direction de la jeunesse et des sports (DJS) en coordination avec l'Office des établissements de Jeunesse (ODEJ) et l'Association «Sada» pour les activités de jeunesse de la commune d'El Madher. Une excursion devait être organisée hier, à l'intention des délégations invitées qui pourront découvrir de nombreux sites historiques de la wilaya, dont la ville antique de Timgad et Dechrat Ouled Moussa (Ichemoul), d'où s'étaient déployés, sous la direction du Martyr Mostefa Ben Boulaïd, les premiers groupes de Moudjahidine qui ont marqué le début de la glorieuse Révolution, dans la nuit du 1er novembre 1954.

FRANCE

Près d'un demi-million de personnes dans la rue

Entre revendications sociales et affrontements, la France connaît une nouvelle journée de forte contestation.

La contestation sociale prend de l'ampleur en France. Près de 500 000 personnes ont manifesté samedi dans plusieurs villes du pays pour dénoncer la hausse du coût de la vie, la dégradation des conditions dans les établissements scolaires et les politiques gouvernementales. La mobilisation, à laquelle ont participé des syndicats, des étudiants et des membres du mouvement des « Gilets jaunes », a été marquée par des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre à Paris. Selon les estimations d'une coalition d'organisations de jeunesse et de syndicats étudiants, environ un demi-million de personnes ont pris part aux rassemblements organisés notamment dans la capitale, Lyon, Rennes, Marseille et Toulouse. Les autorités ont, en revanche, fait état de 320 000 participants à l'échelle nationale, dont 70 000 à Paris.



DES AFFRONTEMENTS À PARIS

Dans la capitale, la situation s'est tendue à l'arrivée du cortège à la porte de Charenton. Des dizaines d'individus masqués et vêtus de noir ont arraché des pavés pour les jeter en direction des policiers. Au moins un engin incendiaire aurait également été lancé contre les forces de l'ordre. Ces dernières ont riposté par des tirs de gaz lacrymogène et des coups de matraque pour disperser les groupes violents.

La préfecture de police de Paris a indiqué que plusieurs centaines de personnes avaient attaqué ses agents à coups de projectiles, précisant que ses unités étaient intervenues pour rétablir l'ordre public. La dispersion du reste du cortège s'est toutefois déroulée sans difficultés majeures.

Les manifestants ont notamment dénoncé la dégradation du pouvoir d'achat, les choix budgétaires du gouvernement et la montée du racisme dans le pays. « Financez les écoles plutôt que les génocides », « Nous voulons vivre », « Liberté » et « Macron, tu fais honte à la France » figuraient parmi les slogans brandis dans les cortèges.

UN DISPOSITIF SÉCURITAIRE RENFORCÉ

Face à cette mobilisation, les autorités ont renforcé le dispositif sécuritaire. À Paris, plus de 1 200 opérations de contrôle ont été menées dans les gares ferroviaires et leurs environs. Des drones équipés de caméras ont également été déployés pour surveiller les rassemblements et prévenir l'introduction de feux d'artifice, d'armes blanches et d'autres objets interdits. Le ministère de l'Intérieur a néanmoins estimé que la situation était « globalement calme » dans le pays, faisant état de 27 interpellations à 14 heures. À Lyon, les forces de l'ordre ont également fait usage de gaz lacrymogène en fin d'après-midi.

Le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, avait auparavant alerté sur un « risque très élevé » de débordements, évoquant des appels au pillage et aux violences. Plusieurs commerces ont pris des mesures préventives en protégeant leurs vitrines avec des panneaux de bois, tandis que des restrictions et des couvre-feux ont été instaurés dans certaines villes.

UNE CONTESTATION AUX REVENDICATIONS ÉLARGIES

La mobilisation a également bénéficié du soutien de plusieurs organisations syndicales, éducatives et étudiantes. Le dirigeant de La France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, a notamment participé au rassemblement parisien.

Initialement déclenchée à la mi-octobre autour de revendications liées au renforcement des effectifs éducatifs et à l'amélioration des équipements scolaires, la contestation a progressivement élargi son champ. La flambée du coût de la vie et la perte du pouvoir d'achat occupent désormais une place centrale dans les revendications, après plusieurs journées de mobilisation, les 17 et 24 octobre.

R.I/Agences

IRAN

Le dialogue avec Washington toujours dans l'impasse

Le chef du Conseil suprême de sécurité nationale iranien a affirmé ne pas avoir répondu au message du vice-président américain, JD Vance, soulignant toutefois que « le ton a complètement changé ».

Dans un nouvel entretien accordé à la télévision publique iranienne, le général Mohsen Rezaei a qualifié ce changement de ton américain de « très bon signe », tout en réaffirmant qu'il n'avait pas donné suite au message de Washington.

Ces déclarations interviennent alors que des efforts diplomatiques intenses et urgents se poursuivent pour éviter une reprise d'un affrontement militaire généralisé entre l'Iran et les États-Unis.

Rezaei, dont la rencontre avec le Guide suprême iranien avait été rapportée la semaine dernière par les médias officiels, a également indiqué qu'aucune décision n'avait été prise concernant une éventuelle modification de la doctrine nucléaire iranienne.

Washington cherche à empêcher Téhéran de se doter de l'arme nucléaire, tandis que l'Iran soutient que son programme nucléaire est pacifique et souhaite reporter l'examen de cette question à une étape ultérieure.

Des informations médiatiques avaient précédemment fait état de l'envoi d'un message de JD Vance à Mohsen Rezaei, dans le but d'explorer les possibilités d'une relance des négociations entre les deux pays. Les médias iraniens ont confirmé la réception de cette communication, précisant qu'aucune réponse n'avait encore été adressée à Washington.

Les divergences entre les deux parties portent sur plusieurs dossiers, notamment le programme nucléaire iranien, les sanctions américaines, les avoirs iraniens gelés, le blocus des ports iraniens ainsi que la sécurité de la navigation dans le détroit d'Ormuz.

TÉHÉRAN MET SES FORCES ARMÉES EN ÉTAT D'ALERTE

Parallèlement, le bureau du Guide suprême iranien, Mojtaba Khamenei, a annoncé, samedi, que ce dernier avait ordonné aux forces armées de riposter « immédiatement, efficacement et sans aucune restriction géographique » à toute éventuelle attaque.

Dans un communiqué, le bureau du Guide suprême a indiqué que Mojtaba Khamenei avait tenu une réunion avec de hauts responsables militaires, dont le chef d'état-major général, Ali Abdollahi, le commandant de l'armée, Amir Hatami, et le chef des Gardiens de la révolution, Ahmad Vahidi.

Il leur a notamment demandé de se préparer à faire face à toute éventuelle offensive.

Le communiqué précise également que le Guide suprême a appelé au renforcement des capacités de défense nationales et à la modernisation de l'infrastructure sécuritaire grâce aux nouvelles technologies. Il a aussi évoqué l'actualisation de la liste des cibles des forces armées iraniennes, qui engloberait désormais l'ensemble des objectifs « matériels et immatériels » relevant des États-Unis et de l'entité sioniste, selon ses termes.

L'IRAN ÉCARTE TOUTE RENCONTRE AVEC L'AMÉRIQUE

De son côté, le ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghchi, a affirmé qu'aucune rencontre avec des responsables américains n'était actuellement envisagée. Dans un entretien accordé à la chaîne Al Jazeera, relayé par l'agence officielle IRNA, il a qualifié les informations faisant état de possibles discussions de « simples spéculations médiatiques ».

Le chef de la diplomatie iranienne a toutefois confirmé que Téhéran avait étudié attentivement le message adressé par le vice-président américain JD Vance à Mohsen Rezaei, à la demande du président Donald Trump. Son contenu aurait été examiné aux plus hauts niveaux de l'État iranien.

Araghchi a qualifié les initiatives américaines visant à ouvrir un cadre de dialogue plus large de « démarche positive », tout en avertissant que Washington commettrait « une nouvelle erreur » si elle cherchait à exploiter cette communication pour provoquer des divisions au sein de l'Iran.

Il a également confirmé la poursuite des consultations avec le Qatar et le Pakistan, précisant que la nature d'éventuelles négociations, directes ou indirectes, dépendrait de l'acceptation par Washington des conditions iraniennes. Une délégation iranienne doit, dans ce cadre, se rendre à Doha pour poursuivre les discussions.

Concernant le détroit d'Ormuz, Abbas Araghchi a indiqué que Téhéran examinait une proposition visant à réduire de cinq à deux jours le délai nécessaire à la mise en œuvre des dispositions relatives à la réouverture du passage maritime.

Cette mesure reste toutefois conditionnée à l'acceptation d'un nouvel itinéraire de navigation défini par l'Iran et Oman, ainsi qu'à la fermeture des voies maritimes alternatives.

Les exigences iraniennes comprennent également le rétablissement de la dérogation concernant les ventes de pétrole et le déblocage des avoirs iraniens gelés, notamment ceux détenus au Qatar. Le ministre a, par ailleurs, assuré que son pays se préparait à tous les scénarios, sans exclure une reprise des hostilités.

WASHINGTON N'A PAS ENCORE TRANCHÉ

À Washington, le secrétaire d'État américain, Marco Rubio, a déclaré samedi que le président Donald Trump n'avait pas encore pris de décision concernant d'éventuelles nouvelles frappes militaires contre l'Iran, malgré l'impasse des discussions visant à mettre fin à la guerre.

S'exprimant lors d'une conférence de presse en marge du sommet du G20 à Atlanta, dans l'État de Géorgie, Rubio a affirmé que les États-Unis disposaient des capacités nécessaires pour atteindre leurs objectifs militaires si une telle décision était prise.

Il a toutefois insisté sur le fait que le président américain n'avait pas encore arrêté sa position. « Je n'ai aucune annonce à faire à ce sujet aujourd'hui et nous ne prenons rien de tout cela à la légère », a-t-il déclaré.

Ces déclarations interviennent dans un contexte d'intenses efforts de médiation menés par le Qatar et le Pakistan pour éviter une reprise du conflit entre Washington et Téhéran.

Des initiatives diplomatiques sont en cours pour relancer les négociations, alors que les deux parties restent en désaccord sur le programme nucléaire iranien, les sanctions économiques et la sécurité de la navigation dans le détroit d'Ormuz.

LIGA

Le Barça reprend les commandes

Dimanche prochain, les hommes de Hansi Flick se déplaceront au Metropolitano pour affronter l'Atlético de Madrid. Deux points séparent actuellement les deux équipes au classement.



Porté par les doublés de Raphinha et de Lamine Yamal, le FC Barcelone a largement dominé Alavés (6-1), samedi soir, lors de la 11e journée de Liga. Une victoire éclatante qui permet aux Catalans de reprendre la tête du championnat, quelques heures après le succès de l'Atlético de Madrid face à Levante (2-0).

Le FC Barcelone a parfaitement réagi après ses deux revers consécutifs face au Paris Saint-Germain en Ligue des champions (2-4) et au Real Madrid dans le Clasico (1-2). Les hommes de Hansi Flick ont retrouvé le chemin de la victoire de la plus belle des manières en infligeant une lourde défaite à Alavés (6-1), samedi soir, au terme d'une rencontre largement dominée.

Les Catalans ont rapidement pris les commandes grâce à leur capitaine Raphinha, auteur de l'ouverture du score dès la 8e minute. Fermin Lopez a ensuite creusé l'écart à la 23e minute, avant que l'attaquant brésilien ne signe son doublé à la 41e minute. Juste avant la pause, Lamine Yamal a ajouté un quatrième but (45e+1), permettant au Barça de rejoindre les vestiaires avec une avance confortable.

Au retour des vestiaires, le jeune international espagnol, troisième du dernier classement du Ballon d'Or, s'est offert un doublé à la 64e minute. Entré en jeu, Anthony Gordon a ensuite participé au festival offensif en inscrivant le sixième but barcelonais à la 81e minute. Mariano Diaz a sauvé l'honneur d'Alavés à la 84e minute, sans toutefois remettre en cause la nette supériorité des locaux.

Grâce à ce dixième succès en onze journées, le FC Barcelone totalise désormais 29 points et reprend la première place du classement, avec une longueur d'avance sur l'Atlético de Madrid (28 points). Les Colchoneros avaient provisoirement occupé le fauteuil de leader après leur victoire contre Levante (2-0), signée grâce à des réalisations d'Alejandro Grimaldo (36e) et Giuliano Simeone (62e).

Le Barça confirme ainsi ses ambitions dans la course au titre et adresse un sérieux avertissement à ses concurrents, même si sa défense continue d'inquiéter, avec un cinquième match consécutif sans parvenir à préserver ses cages inviolées.

PREMIER LEAGUE

United coule, City surpris

Manchester United n'y arrive toujours pas. En déplacement à Stamford Bridge, les Red Devils ont subi la loi de Chelsea (2-0), au terme d'une rencontre marquée par leurs nombreuses erreurs défensives et l'expulsion de Lisandro Martinez. Un nouveau revers qui fragilise davantage la position de Michael Carrick, déjà sous pression.

Les Mancuniens avaient pourtant cru ouvrir le score sur un corner de Bruno Fernandes, repris de la tête par Harry Maguire avant que Matheus Cunha ne trouve le chemin des filets. Mais le but du Brésilien a été annulé pour hors-jeu.

Au retour des vestiaires, Chelsea a haussé le rythme et profité des largesses adverses. À la 50e minute, Morgan Rogers a traversé la défense mancunienne avant de tromper Senne Lammens d'un subtil ballon piqué (1-0). La situation des visiteurs s'est ensuite compliquée avec l'expulsion de Lisandro Martinez, sanctionné d'un deuxième avertissement après un geste sur Wesley Fofana. Une faute qui a également entraîné un penalty, transformé par Cole Palmer à la 64e minute (2-0). En supériorité numérique, les Blues ont ensuite maîtrisé la fin de rencontre face à un Manchester United incapable de réagir. Cette victoire permet à Chelsea de grimper à la quatrième place du classement, tandis que les Red Devils s'enfoncent davantage dans la crise.

BRIGHTON S'IMPOSE À L'ETIHAD

Manchester City a également vécu une journée difficile. Quelques jours après avoir éliminé Brighton aux tirs au but en Coupe de la Ligue (2-2, 4-3 aux tab), les hommes de Pep Guardiola ont été surpris par les Seagulls à l'Etihad Stadium (0-1).

Après leur défaite face à Aston Villa le week-end précédent (2-1), les Cityzens ont ainsi concédé un deuxième revers consécutif en championnat. Brighton n'a pas tardé à frapper : dès la 11e minute, Yasin Ayari a concrétisé le travail de Maxim De Cuyper pour donner l'avantage aux visiteurs.

Malgré l'absence de sept joueurs, Brighton a fait preuve d'une grande solidité défensive pour préserver son avance. Manchester City a multiplié les tentatives, notamment par Iliman Ndiaye, mais s'est heurté à un bloc adverse bien organisé. Matheus Nunes a également buté sur le gardien Bart Verbruggen.

Même Erling Haaland, pourtant particulièrement prolifique ces dernières semaines, n'a pas réussi à trouver la faille. Cette défaite fragilise la position de Manchester City en tête du classement et offre à Arsenal l'occasion de prendre les commandes, à condition de réaliser un résultat positif face à Liverpool à Anfield.

BUNDESLIGA

Un Klassiker fou



Le choc au sommet de la Bundesliga a tenu toutes ses promesses. Le Bayern Munich et le Borussia Dortmund se sont neutralisés (2-2), avant-hier, à l'occasion de la 9e journée du championnat allemand. Une confrontation entre deux formations qui abordaient ce Klassiker avec 18 points chacune, les Bavarois occupant la première place grâce à une meilleure différence de buts. Dans une première période disputée, les Munichois ont progressivement pris l'ascendant. Après un but refusé à Jobe Bellingham à la 34e minute, Konrad Laimer a ouvert le score quatre minutes plus tard (38e), permettant au Bayern de rejoindre les vestiaires avec un avantage d'un but.

KANE, DE L'OR AU PLOMB

Au retour des vestiaires, Harry Kane a eu l'occasion de mettre son équipe à l'abri, mais l'attaquant anglais a manqué un penalty, cinq jours seulement après avoir remporté le Ballon d'Or 2026. Une occasion manquée que Dortmund n'a pas tardé à exploiter. Serhou Guirassy a remis les deux équipes à égalité à la 60e minute, relançant totalement la rencontre. Le Bayern a toutefois réagi rapidement. Six minutes plus tard, Kane s'est racheté en délivrant une passe décisive à Dayot Upamecano, qui a permis aux Bavarois de reprendre l'avantage (66e). Alors que les hommes de Munich semblaient tenir leur victoire, le Borussia Dortmund a trouvé les ressources pour revenir une nouvelle fois au score. Fabio Silva a surgi à la 89e minute pour arracher l'égalisation et offrir un précieux point aux visiteurs. Ce partage des points ne bouleverse pas la hiérarchie en tête du classement. Le Bayern conserve son fauteuil de leader avec une différence de buts de +19, devant Dortmund (+8), les deux équipes totalisant désormais 18 points. Au terme d'un Klassiker spectaculaire, les deux rivaux se quittent sur un résultat nul qui entretient le suspense dans la course au titre. Quant à Harry Kane, il retiendra une soirée à double visage : un penalty manqué, une passe décisive et un point partagé.

SERIE A

La Roma écrase l'Udinese

En déplacement à Udine, l'AS Rome a signé une large victoire (5-2), au terme d'une rencontre maîtrisée de bout en bout. Les hommes de Gian Piero Gasperini ont fait la différence dès la première période en inscrivant quatre buts en seulement 37 minutes. Toujours invaincue en championnat, l'AS Rome poursuit sa belle série. En déplacement sur la pelouse de l'Udinese, les Giallorossi ont livré une véritable démonstration offensive, s'imposant sur le score sans appel de 5 à 2. Une victoire qui leur permet de consolider leur troisième place et de rester au contact des équipes de tête. Les Romains n'ont pas tardé à prendre les commandes de la rencontre. Bryan Cristante a ouvert le score dès la 10e minute, en reprenant de la tête un centre de Wesley Franca (0-1). Après une première demi-heure relativement équilibrée, la Roma a accéléré pour assommer son adversaire. Rodrigo Mora a doublé la mise à la 31e minute, avant que Donyell Malen ne corse l'addition trois minutes plus tard (0-3, 34e). Evan Ndicka a conclu cette première période à sens unique en inscrivant le quatrième but romain de la tête (0-4, 37e). Malgré ce lourd handicap, l'Udinese n'a pas renoncé. Nicolo Zaniolo a réduit l'écart dès la reprise (50e), avant que Matteo Palma ne ravive brièvement l'espoir des locaux à la 78e minute (2-4). Mais la Roma a définitivement scellé son succès dans le temps additionnel grâce à Daniele Ghilardi (90e+2). Avec ce large succès, la formation de Gian Piero Gasperini confirme ses ambitions et poursuit sa marche en avant. À l'inverse, l'Udinese concède sa septième défaite en dix journées et reste engluée dans le bas du classement.

LIGUE 1

La JSK s'empare du fauteuil de leader

Les Canaris ont profité du faux pas du MC Oran pour s'installer en tête, tandis que le MC Alger a confirmé son regain de forme en dominant l'USM Khenchela. De son côté, l'USM Alger a renoué avec la victoire à Constantine, alors que l'ES Sétif a mis fin à sa série noire.

Le MC Alger poursuit son ascension au classement. Opposé à une formation de l'USM Khenchela en difficulté, le Doyen n'a pas tardé à afficher ses ambitions. Dès la 2e minute, son capitaine Ghezala a ouvert le score d'une belle tête, permettant aux Vert et Rouge de prendre rapidement l'avantage.

Malgré une nette domination et plusieurs occasions franches, les Mouloudéens ont longtemps manqué de réalisme pour se mettre à l'abri. Il a finalement fallu attendre la 69e minute pour voir Bayazid, fraîchement entré en jeu, doubler la mise et assurer le succès des siens. Cette victoire permet au MCA de totaliser 13 points et de grimper à la quatrième place, avec toutefois trois matchs en retard. Une situation qui lui laisse une marge de progression intéressante dans la course au podium. À l'inverse, l'USMK poursuit sa mauvaise série et reste scotchée à la 13e position avec cinq points.



LE MCO À L'ARRÊT

La grande bénéficiaire de cette journée reste incontestablement la JS Kabylie. Les Canaris ont signé leur troisième victoire consécutive en venant à bout de la JS El Biar (1-0), vendredi, au stade Hocine-Aït-Ahmed. Face à un adversaire accrocheur, les Jaune et Vert ont dû patienter jusqu'à la 59e minute pour faire la différence, grâce à un penalty transformé par Messaoudi.

Avec ce nouveau succès, la JSK s'installe seule en tête du classement avec 16 points. La JS El Biar, de son côté, occupe la dixième place avec huit unités.

Dans le même temps, le MC Oran a laissé filer de précieux points à domicile face à l'Olympique Akbou. Malgré l'avantage du terrain, les Hamraoua n'ont pas réussi à trouver la faille au stade Miloud-Hadefi et ont dû se contenter d'un nul vierge (0-0).

Un résultat qui leur coûte la première place. Avec 14 points, le MCO recule au deuxième rang, à deux longueurs du nouveau leader kabyle. L'Olympique Akbou réalise, pour sa part, une bonne opération en remontant à la sixième place avec 11 points.

L'ASO S'ENFONCE

Autre enseignement de cette journée, le réveil de l'ES Sétif. Après trois défaites consécutives, l'Entente a retrouvé le chemin de la victoire en allant s'imposer sur la pelouse de l'ASO Chlef (2-1).

Les Sétifiens ont idéalement entamé la rencontre grâce à Benayad, qui a ouvert le score dès la 3e minute. Bouchagoura a ensuite conforté l'avantage des siens à la 72e minute. Une victoire précieuse pour l'ESS, qui remonte à la huitième place avec huit points. En revanche, la situation devient de plus en plus préoccupante pour l'ASO, toujours 14e avec seulement quatre unités en sept rencontres.

ROUISSAT SUR LE PODIUM

Le MB Rouissat a conservé sa place sur le podium malgré le nul concédé à domicile face à l'ES Ben Aknoun (1-1). Les locaux avaient pourtant pris l'avantage en première période par l'intermédiaire de Derder (31e), avant de voir les visiteurs revenir au score grâce à Adjut (54e).

Avec ce partage des points, le MBR conserve la troisième place avec 14 points, tandis que l'ES Ben Aknoun remonte au huitième rang avec huit unités.

Enfin, l'USM Alger a signé une précieuse victoire en déplacement face au CS Constantine (2-0). Profitant des difficultés actuelles des Sanafir, les Rouge et Noir ont su faire la différence pour repartir avec les trois points. Ramdaoui a notamment été le bourreau des Constantinois, qui concèdent ainsi leur quatrième défaite consécutive et poursuivent leur inquiétante série noire.

LE CFRB EN QUÊTE DE RACHAT

Le CR Belouizdad accueille ce soir la JS Saoura, au stade du 5-Juillet 1962, dans le cadre de la huitième journée de Ligue 1 Mobilis. Après son nul frustrant face à l'USM Alger (2-2), alors qu'il menait de deux buts, le Chabab entend renouer avec la victoire pour reprendre seul les commandes du championnat. D'autant que son entraîneur Nabil Maâloul, après plusieurs jours d'incertitude et de spéculations autour d'un éventuel départ, a finalement repris ses fonctions à la tête du staff technique.

Avec 14 points, les Belouizdadis occupaient la première place ex æquo avec le MC Oran avant cette journée. En face, la JS Saoura, 15e avec seulement trois points, se déplace à Alger avec l'ambition de créer la surprise et de sortir de la zone dangereuse. Entre un CRB en quête de rachat et une JSS dos au mur, la rencontre s'annonce importante pour les deux formations.

Rafik G.

NORVÈGE

Amin Chiakha en tête des buteurs

Amin Chiakha continue de briller en Norvège. L'attaquant international algérien a inscrit un nouveau but avant-hier face à Fredrikstad, permettant à Rosenborg de profiter de son efficacité. Avec désormais 16 réalisations, dont trois sur penalty, et trois passes décisives, le joueur de 20 ans reprend seul la tête du classement des buteurs de l'Eliteserien. À l'approche du prochain rassemblement des Verts, il confirme son excellente forme et envoie un signal positif au staff national.

UNION SAINT-GILLOISE

Adem Zorgane prolonge

L'international algérien Adem Zorgane a prolongé son contrat avec l'Union Saint-Gilloise jusqu'en juin 2031, a annoncé avant-hier le club bruxellois. À 26 ans, le milieu de terrain confirme ainsi son importance dans le projet sportif de la formation belge.
Alors qu'un possible départ avait été évoqué durant l'été, Zorgane a finalement choisi de poursuivre son aventure à Bruxelles. Ses prestations régulières ont convaincu les dirigeants de miser sur lui à long terme, confortant ainsi sa place au sein de l'effectif dirigé par David Hubert

MONDIAL U17

Les Verts bouclent leur préparation

La sélection algérienne des moins de 17 ans a achevé son stage de préparation au Centre technique régional de Tlemcen, dans le cadre de ses préparatifs pour la phase finale de la Coupe du monde U17, prévue du 19 novembre au 13 décembre 2026 au Qatar, a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF).

Durant ce regroupement, les joueurs d'Amine Ghimouz ont disputé trois matchs d'application, tous remportés : face aux U20 du CR Aïn Témouchent (4-1), à l'équipe senior de l'ICS Tlemcen (11-0) et aux U20 du WA Tlemcen (4-3). Ces rencontres ont permis au staff technique d'évaluer la forme physique et les qualités techniques des joueurs, ainsi que la cohésion collective, avant de finaliser la liste des éléments retenus pour le rendez-vous mondial. Qualifiés après avoir atteint les quarts de finale de la CAN U17-2026, disputée en mai dernier, les cadets algériens évolueront dans le groupe J, aux côtés des États-Unis, du Chili et du Monténégro. Les Verts entameront leur parcours face au Chili, le 21 novembre à 14h30 (heure algérienne), avant d'affronter le Monténégro le 24 novembre à la même heure, puis les États-Unis le 27 novembre à 16h00.

Cette édition du Mondial U17 réunira 48 sélections réparties en 12 groupes. Les deux premiers de chaque poule, ainsi que les huit meilleurs troisièmes, accéderont aux seizièmes de finale.

FÉDÉRATION DE NATATION

Salim Iles, nouveau patron

L'ancien champion international de natation, Salim Iles, a été élu président de la Fédération algérienne des sports aquatiques (FASA), à l'issue de l'Assemblée générale élective tenue avant-hier au Centre de préparation des élites sportives de Fouka (Tipasa).

Seul candidat en lice après la démission de Nacereddine Zahafi, l'ancienne gloire des bassins algériens a obtenu 40 voix, contre 3 voix défavorables et 4 bulletins nuls.

Actuel vice-président de la Ligue d'Oran des sports aquatiques, le nouveau président aura pour mission de conduire l'instance fédérale et de mettre en œuvre son programme de modernisation technique et administrative, afin d'achever le mandat olympique 2025-2028.

À travers son projet, Salim Iles entend notamment accompagner les nageurs d'élite pour leur permettre de maintenir leur niveau de performance, tout en renforçant la formation afin de faire émerger une nouvelle génération de champions. Un défi de taille pour celui qui a marqué l'histoire de la natation algérienne par ses nombreuses distinctions internationales.

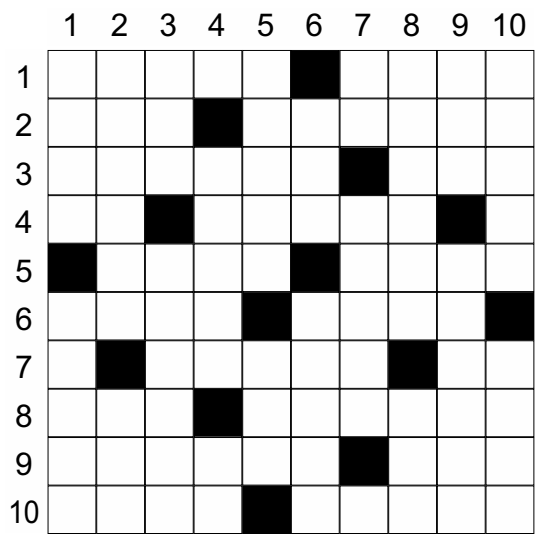


TOUR DU BURKINA FASO 2026

Doublé algérien

Le cycliste algérien Yacine Hamza a remporté la deuxième étape du 37e Tour international du Burkina Faso, disputée avant-hier sur 129,75 km entre Ouagadougou et Koudougou.
L'Algérie a signé un doublé grâce à Mohamed Nadjib Assal, deuxième devant le Burkinabè Paul Daumont. Une belle performance pour la sélection nationale, engagée parmi les 14 équipes participantes à cette édition.

Mots Croisés



HORIZONTALEMENT

1- Prophète - Se délivre à la mairie.
2- Belle-fille - Attaque militaire. 3- Qui n'a pas de dents - Mer en anglais.
4- Article - Montagne de l'Afrique du nord. 5- Celle de musique - Un accomplissement de désir selon Freud. 6- Volcan de la Sicile - Surface. 7- Fruit sauvage - Issu. 8- Petit brin de matières textiles - Cacheras la vérité. 9- Ancienne ville de Mésopotamie - Avant les autres.
10- Tenter (inversé) - Un revenu considérable.

VERTICALEMENT

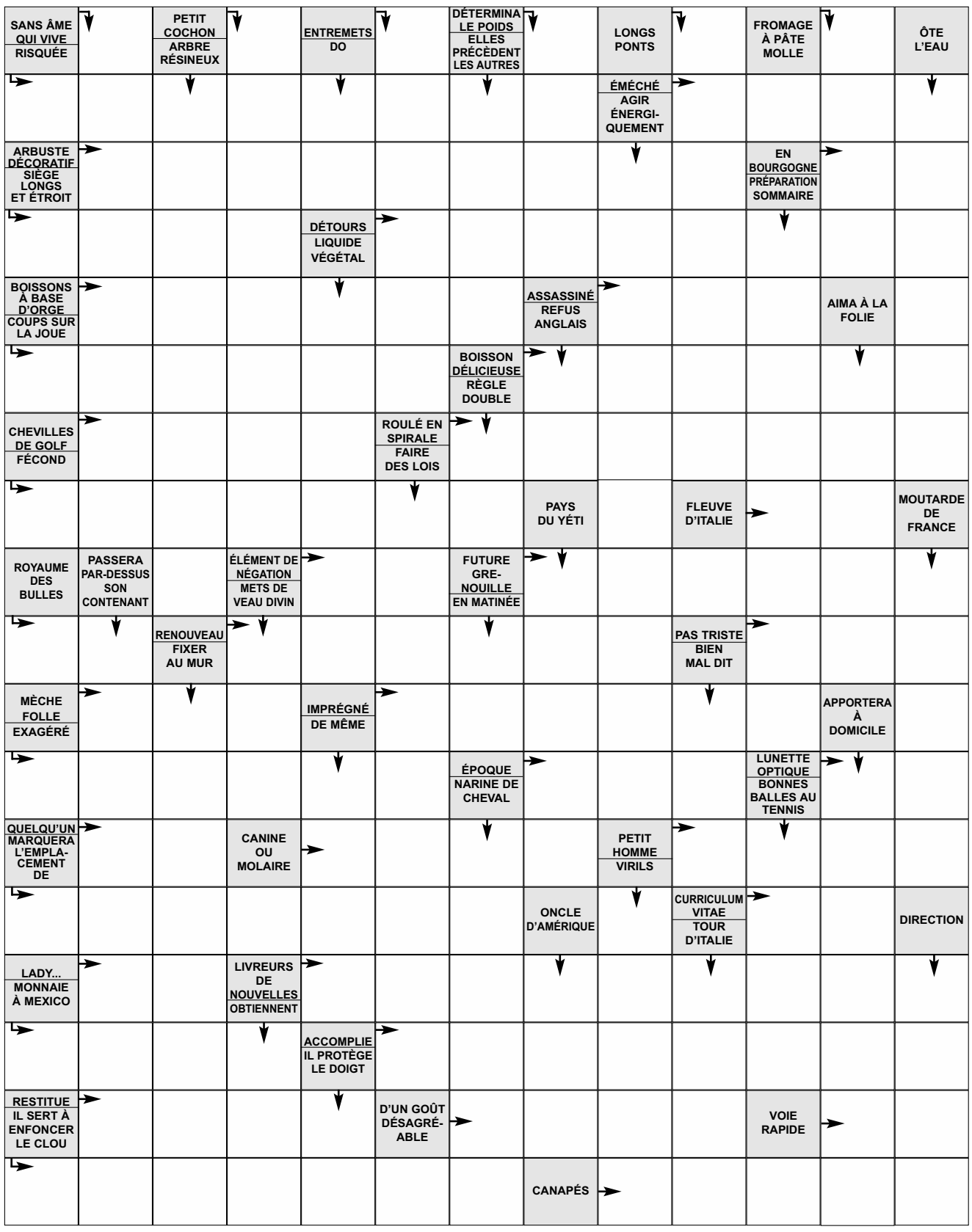
1- Fils d'Adam - Pas du tout paradisiaque-
2- Brûlant - Genre de poisson. 3- Plante médicinale - Ils couvrent les bous de doigts. 4- Ville et port du Brésil - Squelette (inversé). 5- Tresse de paille - Années. 6- L'eau de mer en contient énormément - Il conduit les ânes. 7- Premier dans son genre - Sec. 8- Briser - Cours mais en langage anglais.
9- Assassine - Arrivant. 10- Etend - Crochet.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Defaitiste Défaitiste Déffaitiste Défaitfiste	Somnaulence Somnolence Saumnolence Somnolensse
Rembourrage Rambourrage Rembourage Rembbourrage	Tautôlogie Tautologie Tautollogie Totologie

Les mots fléchés



BIFFE-TOUT

EN 5 LETTRES :
Planète du système solaire

ALLEMAND	FRAISE	OCÉANIE
ALUNISSAGE	GANACHE	PANURE
APOLOGIE	GARGOUILLE	PIED
ARGOT	HIBOU	PONTAGE
BASSISTE	HINDOUISME	QUARTZ
BOUILLON	HUIT	RADIOLOGIE
CACAHUÈTE	JOINTIF	RECRUTEUR
CHANT	LACONIE	SALIVE
COLÉOPTILE	LIESSE	SCIURE
COMMERCE	LIÈVRE	SEPTENNAT
CREUSE	LUSTRE	SÉROLOGIE
DIAPHRAGME	MÉGARDE	SUTURER
ECREVISSE	MERCI	TARGETTE
ENFOURCHER	MESURE	TEMPORELLE
FACTURATION	MICROBILLE	TUBULEUSE
FANFARON	MORTADELLE	URANIUM
FERRAILLE	NATURELLE	WAPITI
FONDS	NAVIRE	

T	C	O	L	E	O	P	T	I	L	E	D	N	A	M	E	L	L	A	M
U	G	A	R	G	O	U	I	L	L	E	M	E	G	A	R	D	E	I	O
B	S	P	O	N	T	A	G	E	E	I	N	O	C	A	L	E	C	H	R
U	U	M	F	A	C	T	U	R	A	T	I	O	N	P	C	R	E	I	T
L	T	E	E	I	G	O	L	O	I	D	A	R	A	R	O	R	F	N	A
E	U	S	E	I	G	O	L	O	P	A	V	N	E	B	T	I	C	D	D
U	R	U	B	A	S	S	I	S	T	E	U	N	I	S	T	H	P	O	E
S	E	R	O	C	E	A	N	I	E	R	M	L	U	N	A	I	M	U	L
E	R	E	E	S	I	A	R	F	E	O	L	L	I	N	E	B	E	I	L
E	C	R	E	V	I	S	S	E	C	E	N	O	T	D	E	O	R	S	E
E	G	A	S	S	I	N	U	L	A	R	J	O	W	F	H	U	C	M	E
R	E	E	T	O	G	R	A	S	S	N	E	M	R	A	O	U	I	E	L
U	R	S	Z	T	R	A	U	Q	A	C	A	H	U	A	P	N	I	N	L
E	V	S	G	A	N	A	C	H	E	L	I	V	C	I	F	I	D	T	I
T	E	E	N	O	L	L	I	U	O	B	I	U	I	R	N	N	T	S	A
U	I	I	C	A	C	A	H	U	E	T	E	V	R	R	U	A	A	I	R
R	L	L	U	E	T	T	E	G	R	A	T	S	E	E	E	O	R	F	R
C	E	L	L	E	R	O	P	M	E	T	E	S	U	E	R	C	F	U	E
E	D	I	A	P	H	R	A	G	M	E	L	L	E	R	U	T	A	N	F
R	S	E	R	O	L	O	G	I	E	T	A	N	N	E	T	P	E	S	E

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALEMENT
RIVALITE - DIOR - LOCATAIRE - ME - STUC - URNE - ABC - TETEM - NOIRE - OPERA - ACES - IL - L - DISCO - LACE - DURERA - LAOS - U - RE - ENVOL - PAR - ZINC - CAMBRES - ECART - BANC - R - FLORAISONS - THE - N - LO - PICSOU - RETRANCHER - US - DRUS - RI - UV - S - PIES - CELA - LOI - TE - DEPENSANT - ASSOUPLISSANTE.

VERTICALEMENT
KILT - PLURIEL - EDITS - VOUTE - RENCONTREES - RACCORDE - CAR - RUS - O - LA - TAIRE - RALAS - DU - SITUE - SANCTION - CEP - TARMAC - VA - S - CREPI - REIN - COLOMBOPHILE - RENE - ALBANIE - ANS - ODE - OSLO - RN - CRU - SA - I - AI - ASPECTS - VLAN - LOMBRIC - AS - HOU - ONT - RECELEUR - REUSSITE.

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT
1- BATNA - INNE 2- IRE - VILAIN 3- ETRIER - GEL 4- NE - VRAIE - I 5- RARE - BUEE
6- SEME - VERT 7- C - ESTER - UN 8- ION - ETENDU 9- ETALAI - OIE 10- RAIE - RAMEE

VERTICALEMENT
1- BIEN - SCIER 2- ARTERE - OTA 3- TER - AMENAI 4- N - IVRES - LE 5- AVERE - TEA
6- IRA - VETIR 7- IL - IBERE - A 8- NAGEUR - NOM 9- NIE - ETUDIE 10- ENLIE - NUEE.

4x4 Collatéral - Démangeaison
Ferronnerie - Lacédémonien

BIFFE-TOUT : SANTÉ

PROTECTION DES ÉLÈVES

Microsoft verrouille l'usage de l'IA à l'école

Données personnelles, confidentialité, supervision humaine… Microsoft s'engage à renforcer la protection des élèves et des enseignants face aux risques liés à l'intelligence artificielle.



Un nouveau standard contractuel, élaboré avec deux organisations syndicales américaines, prévoit dix garanties applicables depuis le 1er novembre 2026 dans les établissements qui y adhéreront. Une avancée importante, mais dont la portée dépendra de son adoption et de son application effective.

L'intelligence artificielle s'invite de plus en plus dans les salles de classe, soulevant de nouvelles inquiétudes quant à la protection des données des élèves et à l'encadrement de ses usages. Face à ces enjeux, Microsoft a conclu un accord avec l'American Federation of Teachers (AFT) et l'United Federation of Teachers (UFT) pour instaurer un cadre contractuel destiné à sécuriser le recours à l'IA dans le secteur éducatif américain.

Baptisé National AI Safety & Privacy Standard for Schools, ce dispositif a été annoncé le 9 septembre 2026, avant que Microsoft n'en précise les engagements le 16 septembre. Son entrée en application est prévue à partir du 1er novembre 2026. Les districts scolaires américains pourront alors intégrer ses dispositions à leurs nouveaux contrats ou les ajouter aux accords existants, sans attendre leur renouvellement.

Au cœur de cette initiative : dix principes destinés à mieux encadrer la collecte, l'utilisation, la conservation et la sécurisation des informations personnelles. L'un des engagements majeurs concerne l'interdiction d'utiliser les données des élèves et des enseignants pour entraîner, affiner ou améliorer les modèles d'IA, sauf dans des circonstances strictement limitées liées à la sécurité.

DIX GARANTIES POUR ENCADRER L'IA SCOLAIRE

Le standard entend aller au-delà des engagements généraux en matière de confidentialité, en imposant des obligations contractuelles précises au fournisseur. Il couvre un large éventail d'informations : requêtes adressées aux outils d'IA, réponses générées, fichiers transmis, données comportementales, métadonnées et contenus multimodaux.

Première garantie : les données scolaires ne pourront pas être réutilisées à des fins d'entraînement, de perfectionnement, d'évaluation ou d'amélioration générale des modèles. Seule une exception liée à la détection des menaces, des contenus dangereux et des incidents de sécurité est prévue dans des limites strictes et documentées.

Le texte consacre également le principe de minimisation des données. Les outils devront se limiter aux informations nécessaires à leur fonction éducative. Les établissements conserveront, par ailleurs, leurs droits sur les contenus transmis et produits, lesquels ne pourront être vendus, exploités à des fins publicitaires ou détournés vers le développement général des produits.

Autre volet important : la gestion du cycle de vie des données. Les districts scolaires disposeront de mécanismes d'exportation, de conservation et de suppression des informations, y compris dans les systèmes actifs et les sauvegardes, selon les délais et conditions prévus par le contrat.

Le dispositif prévoit également un renforcement de la sécurité, à travers le chiffrement, le contrôle des accès, les tests indépendants, la gestion des incidents et l'encadrement des sous-traitants.

La transparence constitue un autre pilier de l'accord. Les établissements et les familles devront bénéficier d'informations accessibles sur le fonctionnement des outils, les données utilisées, leurs limites et les risques associés. Le standard insiste aussi sur l'équité, l'accessibilité et la nécessité de prendre en compte les éventuels biais algorithmiques.

Enfin, les décisions importantes concernant les élèves devront rester sous contrôle humain. Les fonctions susceptibles de favoriser une dépendance émotionnelle ou un engagement excessif sont proscrites. Quant aux capacités permettant à une IA d'agir directement au nom d'un élève, elles devront être désactivées par défaut, sauf activation par l'administration.

L'HUMAIN DOIT GARDER LA MAIN

Derrière ces dispositions se dessine une préoccupation majeure : les outils d'intelligence artificielle ne traitent pas uniquement des exercices ou des demandes d'assistance pédagogique. Ils peuvent également recueillir des informations révélatrices du niveau scolaire, des difficultés d'apprentissage, des habitudes de travail ou encore de situations personnelles confiées par les élèves.

La protection de ces données revêt une importance particulière lorsqu'il s'agit de mineurs, qui ne mesurent pas toujours les conséquences de leurs interactions avec ces technologies. Au-delà de la confidentialité, c'est aussi la question de l'influence de l'IA sur les parcours scolaires qui est posée.

Une réponse automatisée peut, en effet, peser sur une évaluation, une orientation ou une décision d'accompagnement. Le standard entend prévenir une délégation excessive de ces responsabilités aux systèmes automatisés, en réaffirmant le rôle central des enseignants et des établissements.

La vigilance concerne également les fonctions dites «agentiques», capables d'exécuter des actions au nom de l'utilisateur. Dans un environnement scolaire, leur utilisation suppose des autorisations précises, une traçabilité des opérations et la possibilité d'interrompre toute action inappropriée.

UN ENGAGEMENT CONTRACTUEL, PAS UNE LOI NATIONALE

Si l'initiative marque une avancée dans l'encadrement de l'IA éducative, sa portée doit, toutefois, être relativisée. Malgré son appellation nationale, le standard ne constitue pas une loi fédérale et ne s'impose pas automatiquement à l'ensemble des établissements américains ni aux autres fournisseurs de technologies.

Son application repose sur l'adhésion volontaire des districts scolaires, qui devront intégrer ses dispositions à leurs contrats avec Microsoft. Prévu pour une durée initiale de deux ans, renouvelable, le dispositif ouvre également la voie à des mécanismes d'audit, de contrôle et de recours en cas de manquement.

Il vient compléter, sans les remplacer, les réglementations américaines existantes, notamment le Family Educational Rights and Privacy Act (FERPA) et le Children's Online Privacy Protection Act (COPPA).

L'Associated Press souligne d'ailleurs que l'efficacité de cette démarche dépendra largement du nombre d'établissements qui l'adopteront, de la qualité des contrôles et de la capacité d'autres fournisseurs à s'engager dans une démarche similaire.

LA PROTECTION DES DONNÉES NE GARANTIT PAS LA QUALITÉ PÉDAGOGIQUE

Au-delà des garanties annoncées, plusieurs questions restent en suspens. L'interdiction d'utiliser les données scolaires pour entraîner les modèles ne garantit ni l'exactitude des réponses générées, ni l'absence de biais, ni une amélioration des résultats scolaires.

Les risques liés à la dépendance aux outils numériques, à la diminution de l'effort intellectuel, à la fraude ou encore aux inégalités d'accès ne sont pas directement résolus par ce dispositif.

Pour les établissements, le nouveau standard constitue néanmoins un outil de négociation supplémentaire. Il les incite à préciser les données collectées, les personnes autorisées à y accéder, les délais de conservation, les modalités de suppression et les procédures à suivre en cas d'incident.

Pour les enseignants, le défi sera de faire de l'IA un outil d'assistance sans lui déléguer les responsabilités pédagogiques. Quant aux familles, elles devront pouvoir savoir si l'utilisation de ces technologies est obligatoire, quelles informations sont recueillies et quels moyens existent pour s'opposer à certains usages ou signaler un problème.

En définitive, l'initiative de Microsoft pose une question essentielle pour l'avenir de l'école : comment tirer parti du potentiel de l'intelligence artificielle sans sacrifier la confidentialité, l'autonomie et la sécurité des élèves ? Le nouveau standard apporte un début de réponse sur le terrain contractuel. Reste à vérifier si ses garanties résisteront à l'épreuve des usages.

Source : https://aivancity.ai/blog/

CRÉSUS

CRÉSUS # 2288 DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2026

PÉTROLE

L'Opep+ maintient ses quotas

Face aux incertitudes du marché pétrolier et aux tensions géopolitiques, l'Opep+ privilégie la prudence et maintient ses quotas de production pour décembre.

L'Algérie et six autres pays membres de l'Opep+ ont décidé de maintenir inchangés leurs niveaux de production pétrolière pour le mois de décembre 2026, sur la base d'une évaluation commune des conditions actuelles du marché et de ses perspectives à court terme. Cette décision a été annoncée hier dans un communiqué du ministère des Hydrocarbures.

L'accord a été conclu à l'issue d'une réunion ministérielle de coordination tenue par visioconférence, regroupant les sept pays de l'Opep+ disposant de capacités d'ajustement volontaire de leur production. Outre l'Algérie, représentée par le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, cette rencontre a réuni les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Irak, du Kazakhstan, du Koweït, d'Oman et de la Russie.



Les discussions ont porté sur l'examen de la situation du marché pétrolier international, l'évolution de ses fondamentaux et ses perspectives à court terme, dans un environnement économique et énergétique mondial marqué par de nombreuses incertitudes. Les sept pays ont ainsi privilégié le maintien de leurs niveaux de production, estimant que cette option correspondait à leur appréciation commune de la conjoncture actuelle.

Pour l'Algérie, cette décision signifie le maintien de son quota à 1,007 million de barils par jour en décembre prochain. Les sept producteurs ont également réaffirmé leur volonté de poursuivre une coordination étroite et de maintenir des consultations permanentes afin de suivre attentivement les évolutions du marché international et d'évaluer régulièrement ses conditions.

La prochaine réunion ministérielle de ce groupe est prévue le 29 novembre 2026, selon le ministère des Hydrocarbures. Cette nouvelle échéance permettra aux pays concernés de réexaminer la situation du marché et de déterminer les éventuelles mesures à prendre en fonction de son évolution.

UN MARCHÉ SOUS TENSION ET DES PERSPECTIVES INCERTAINES

Le maintien des quotas intervient dans un contexte particulièrement volatil pour les marchés pétroliers. Les cours du brut ont progressé de plus de 2% vendredi, le Brent s'approchant des 118 dollars le baril, atteignant ainsi son niveau le plus élevé depuis avril. Cette hausse intervient sur fond de craintes d'une éventuelle escalade du conflit entre les États-Unis et l'Iran, notamment dans la perspective des élections de mi-mandat américaines.

Au-delà des tensions géopolitiques, les perspectives de l'offre mondiale constituent également un facteur d'incertitude pour les producteurs. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) et d'autres organismes de prévision ont notamment mis en garde contre le risque d'un excédent d'offre en 2027, dans l'hypothèse d'un retour à la normale des approvisionnements en pétrole brut en provenance du Golfe.

Cette situation place l'Opep+ face à des choix délicats pour les prochains mois. Selon l'analyste Jorge Leon, le groupe devra composer avec plusieurs inconnues, notamment l'évolution du conflit entre Washington et Téhéran, le rythme de la reprise du trafic maritime dans le détroit d'Ormuz et l'ampleur des excédents susceptibles d'apparaître une fois les approvisionnements perturbés rétablis.

Le détroit d'Ormuz, passage stratégique pour le commerce mondial des hydrocarbures, représente, en effet, un élément déterminant dans l'équilibre entre l'offre et la demande. Toute perturbation prolongée des flux pétroliers dans cette zone est susceptible d'accentuer les tensions sur les prix, tandis qu'une reprise normale des approvisionnements pourrait exercer une pression à la baisse sur les cours.

Après plusieurs années de réductions volontaires, l'Opep+ avait progressivement relevé ses objectifs de production durant une grande partie de l'année 2026. Le maintien des quotas pour octobre et novembre, puis la reconduction de cette orientation pour décembre, traduisent ainsi la prudence des principaux producteurs face à un marché dont les équilibres restent fortement tributaires des évolutions géopolitiques et économiques internationales.

R. N.

RÉSEAU ROUTIER

95 projets lancés ou mis en service dans 24 wilayas

Quatre-vingt-quinze projets de développement, de modernisation et d'entretien du réseau routier seront lancés ou mis en service à travers 24 wilayas, à l'occasion de la célébration du 72e anniversaire du déclenchement de la Révolution de libération nationale. Ces opérations portent sur un linéaire global de 853,5 km, a annoncé samedi le ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base.

Selon le communiqué du ministère, ce programme comprend 56 projets qui seront mis en service, couvrant une distance de 464,5 km, tandis que 39 nouveaux projets, représentant un linéaire de 389 km, verront leurs travaux démarrer.

Parmi les opérations prévues, la mise en service concerne notamment 10 projets de développement routier répartis sur huit wilayas, sur un linéaire de 64,5 km. Ils comprennent également la réalisation de 5 ouvrages d'art, le dédoublement de routes sur 19 km, la modernisation de 35 km de routes et la réalisation de nouvelles voies sur 10,5 km.

À cela s'ajoutent 46 projets d'entretien routier dans 16 wilayas, couvrant 400 km. Ils se répartissent entre 8 opérations d'entretien périodique sur 48 km, 15 projets de renforcement de routes nationales sur 222 km et 23 opérations d'entretien de routes de wilaya sur 130 km.

Concernant les nouveaux chantiers, le programme prévoit le lancement de 17 projets de développement routier dans 8 wilayas sur environ 147 km. Ces opérations portent notamment sur la réalisation de 14 ouvrages d'art, le dédoublement de routes sur 64 km, la modernisation de 47,5 km, la construction de voies de contournement sur 3,6 km et la réalisation de nouvelles routes sur 32,2 km.

Le programme comprend également 22 projets d'entretien routier, totalisant 242 km, dont 8 opérations d'entretien périodique sur 48 km, 10 projets de renforcement de routes nationales sur 167 km et 4 opérations d'entretien de routes de wilaya sur 26 km.

SERVICES FONCIERS

Le numérique au service des citoyens

La Direction générale des domaines nationaux a annoncé, samedi, le lancement officiel d'une nouvelle version actualisée du portail géographique «Fada El Djazair», visant à faciliter l'accès des citoyens et des professionnels aux informations et aux documents fonciers à distance.

Cette nouvelle édition, lancée à l'occasion de la célébration du 72e anniversaire du déclenchement de la Révolution de libération nationale, s'inscrit dans le cadre de la stratégie de transformation numérique de l'administration publique. Elle se caractérise notamment par une organisation améliorée des contenus, une interface plus intuitive et une navigation simplifiée.

Accessible via l'adresse «https://fadaeldjazair.mf.gov.dz», la plateforme repose désormais sur une base de données unifiée et centralisée, intégrée dans un système technique permettant une meilleure gestion et une consultation plus efficace des informations foncières. Parmi ses principales nouveautés, figure une carte interactive améliorée, offrant une visualisation plus précise des biens immobiliers, de leur localisation et de leur environnement géographique. Elle permet également de repérer les infrastructures et les équipements de proximité, tels que les établissements scolaires, les hôpitaux, les mosquées et les aéroports, tout en renseignant sur les distances et les temps de déplacement en voiture.

La nouvelle version offre également aux usagers la possibilité de suivre numériquement leurs dossiers et leurs demandes à travers leurs comptes personnels. Elle intègre, en outre, un service de signalement des préoccupations ainsi qu'un assistant conversationnel intelligent destiné à orienter les utilisateurs et à les informer sur les prestations disponibles.

Lancée initialement en mars 2024, la plateforme propose plusieurs services dématérialisés, notamment la demande de livrets fonciers, de certificats négatifs, de copies d'actes publiés, de fiches immobilières et d'extraits de documents cadastraux. Des espaces spécifiques sont également consacrés aux professionnels, dont les notaires, les conservateurs fonciers et les géomètres-experts. À travers cette actualisation, la Direction générale des domaines nationaux entend poursuivre la modernisation de la gestion foncière, renforcer l'échange de données entre les institutions concernées et améliorer la fiabilité des informations. Cette démarche vise également à simplifier les procédures administratives et à améliorer la qualité des services proposés aux citoyens et aux professionnels.